



NIGER

LIVRET DROIT DE L'HOMME

JUILLET 2025

RÉPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Direction des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales

N°02

DROITS DE L'HOMME

 Article 1 Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.	 Article 2 Droit d'être libre de toute discrimination	 Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle	 Article 4 Droit d'être libre d'esclavage	 Article 5 Droit de ne pas être soumis-e à la torture	 Article 6 Droit à la reconnaissance de sa personne devant la loi
 Article 7 Droit à l'égalité devant la loi	 Article 8 Droit de recours devant un tribunal compétent	 Article 9 Droit de ne pas faire l'objet d'une arrestation arbitraire ou d'un exil	 Article 10 Droit à une audience publique et équitable	 Article 11 Droit d'être considéré-e comme innocent-e jusqu'à preuve du contraire	 Article 12 Droit de ne pas subir d'ingérence dans la vie privée
 Article 13 Droit à la libre circulation à l'intérieur et à l'extérieur de tout pays	 Article 14 Droit de chercher et de bénéficier, dans d'autres pays, de l'asile contre la persécution	 Article 15 Droit à une nationalité et liberté d'en changer	 Article 16 Droit au mariage et à la famille	 Article 17 Droit à la propriété	 Article 18 Liberté de croyance et de religion
 Article 19 Liberté d'opinion et d'information	 Article 20 Droit de réunion et d'association pacifiques	 Article 21 Droit de participer au gouvernement et à des élections libres	 Article 22 Droit à la sécurité sociale	 Article 23 Droit à un travail désirable et droit de s'affilier à des syndicats	 Article 24 Droit au repos et aux loisirs
 Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant	 Article 26 Droit à l'éducation	 Article 27 Droit de participer à la vie culturelle et communautaire	 Article 28 Droit à un ordre social garantissant les droits humains	 Article 29 Devoirs de la communauté essentiels au libre et plein développement	 Article 30 Liberté de ne pas subir d'ingérence de l'État et des personnes



LIVRET SUR LES DROITS DE L'HOMME : EDITION 2025





AVANT-PROPOS

Depuis son indépendance, le peuple nigérien s'est résolument engagé à bâtir un État de droit qui garantit à toutes et à tous, la jouissance des Droits Collectifs et Individuels tels que définis par les instruments juridiques régionaux et internationaux régulièrement ratifiés par le Niger.

Selon l'article 60 de la Charte de Refondation du 26 mars 2025, les organes de la Refondation sont : le Président de la République, Chef de l'Etat ; le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ; le Gouvernement de la Refondation ; le Conseil Consultatif de la Refondation (CCR) ; la Cour d'Etat ; la Cour des Comptes ; l'Observatoire National de la Communication (CNC) et l'Observatoire National des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (ONDH/LF).

En ce sens, le Programme pour la Refondation de la République prévoit en son Axe 2, la promotion de l'état de droit et des droits humains. Pour atteindre cet objectif, les actions majeures concernent : (i) la promotion de l'accès à la justice ; (ii) l'humanisation du Milieu Carcéral (iii) la promotion et protection des droits Humains, (iv) le renforcement de la lutte contre la corruption et (v) le renforcement de la gouvernance du secteur.

Conformément à son mandat, d'assurer le suivi des indicateurs des principaux secteurs de développement national, l'Institut National de la Statistique s'est proposé en collaboration avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Chargé des Relations avec les Institutions, avec l'appui Technique du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, d'élaborer un livret sur le droit de l'homme au Niger en 2024. Cette deuxième édition, tout comme la première a bénéficié de l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC).

Ce document couvre les dimensions essentielles des droits humains telles que définies dans le « Guide sur les indicateurs de Droits de l'Homme des Nations Unies » que sont : (i) droit à la liberté et à la

sureté des personnes ; (ii) droit à une alimentation adéquate ; (ii) droit à la santé physique et mentale ; (iv) droit à ne pas être soumis à des tortures ; à des peines ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants ; (v) droit à prendre part à la direction des affaires publiques ; (vi) droit à l'éducation ; (vii) droit à un logement décent ; (viii) droit au travail ; (ix) droit à la sécurité sociale ; (x) droit à la liberté d'opinion, d'association, d'expression et d'information ; (xi) droit à un procès équitable ; (xii) droit à la protection contre les violences basées sur le genre ; (xiii) droit à la non-discrimination et à l'égalité et (xiiii) droit à la vie.

Ce livret est établi sur la base des principales sources de données disponibles et a fait l'objet d'un contrôle de qualité par les services compétents. Il est ouvert à toutes contributions pouvant concourir à son enrichissement.

Enfin, nous formulons le vœu, qu'il soit un outil efficace d'aide à la prise de décision pour promouvoir et protéger davantage les droits de l'homme au Niger.

Souleymane ALZOUMA



**Directeur Général de l'Institut National de la
Statistique p.i du Niger**



SIGNALETIQUE



OURS

Unité responsable : Direction des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales (DSEDS)

Directeur Général de l'Institut National de la Statistique p.i : **SOULEYMANE ALZOUMA**

Auteurs :

Directeur des Statistiques et Etudes Démographiques et Sociales p.i : **OUSSEINI LAMOU Yousseoufa**

Chef de la division des Statistiques Sociales : **Abdoul Karim BACHIROU**

Chef de Service des Etudes Démographiques : **TCHIARI MARA MAMADOU**

Photos : Photographe/INS

Editeur de la publication : INS

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANAJJ	Agence Nationale de l'Assistance Juridique et Judiciaire
ANLTP	Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
BM	Banque Mondiale
CBV	Coups et Blessures Volontaires
CCR	Conseil Consultatif de la Refondation
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DGEO	Direction Générale des Evaluations et des Orientations
DH	Droits de l'Homme
DS	Direction des Statistiques
DSEDS	Direction des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales
DSSI	Direction des Statistiques et du Système d'Information
DSPTICE	Direction des Statistiques, de la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
EDSN	Enquête Démographique et de Santé du Niger
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENAFEME	Enquête Nationale sur la Fécondité et la Mortalité des Enfants de moins de cinq ans
ENISED	Etude Nationale sur les Indicateurs Socio-Economiques et Démographiques
ERI/ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
EVIAM	Enquête sur la Vulnérabilité à l'Insécurité Alimentaire des Ménages au Niger
FAO	Fond des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IMC	Indice de Masse Corporelle
INS	Institut National de la Statistique
MCNTI	Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information
MEN/A/PL	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues
MEH/A	Ministère de l'Environnement de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MFP/T/E	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi
MISP/AT	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire
MPF/PE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MP/AS/SN	Ministère de la Population, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
MJ/DH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Chargé des Relations avec les Institutions
ODD	Objectif du Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PI	Par intérim
PNIN	Plateforme Nationale d'Information pour la Nutrition



PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROSEHA	Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement
TBS	Tableau de Bord Social
TGI	Tribunaux de Grande Instance
TI	Tribunaux d'Instance
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNODC	Office Des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime





SOMMAIRE

Avant-propos.....	ii	3.9 Cas de tuberculose , paludisme .	28
Sigles et Abréviations	iv	Chapitre 4 : droit a ne pas subir des tortures, des peines ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants	30
Sommaire.....	1	4.1 Occupation des maisons d'arret.	30
Glossaire	8	4.2 Nombre de détenus pour crimes violents.....	31
Chapitre 0 : NOTE METHODOLOGIQUE	12	4.3 traite de personnes.....	31
0.1 Types d'indicateurs pris en compte	12	Chapitre 5 : Droit a prendre part a la direction des affaires publiques	34
0.2 Etape de la méthodologie	13	5.1 Les femmes dans les affaires publiques	35
Phase 1 : Phase préparatoire.....	13	5.2 Elections effectives	36
Phase 2 : Phase d'élaboration du livret	13	5.3 Discrimination dans les services publics	37
Phase 3 : Phase de finalisation	14	Chapitre 6 : Droit a l'éducation.....	38
Chapitre 1 : DROIT A LA LIBERTE ET A LA SECURITE DES PERSONNES.....	15	6.1 Dépenses en éducation.....	39
1.1 DETENTION.....	15	6.2 Taux de scolarisation dans le primaire	40
1.2 Sécurité des personnes	16	6.3 acces a l'éducation	41
Chapitre 2 : Droit a une alimentation adequate.....	17	6.4 Qualification et couverture en matière des enseignants du primaire	42
2.1 Apport calorifique	17	6.5 Promouvoir l'alphabetisation des adultes	43
2.2 Supplémentation en vitamine A chez les enfants de moins de 5 ans	18	CHAPITRE 7 : DROIT A UN LOGEMENT DECENT	45
2.3 Prise en charge de la malnutrition	18	7.1 Qualite du logement des menages	46
2.4 Source d'eau ameliorée.....	19	7.2 Disponibilite de l'eau, de l'assainissement et de l'électricite dans le logement.....	47
2.5 Possession des terres	19	7.3 Mode d'évacuation des eaux usées et des déchets.....	47
2.6 Pauvrete.....	20	7.4 Nombre de personnes par pièce dans le logement.....	48
2.7 Retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans.....	20	7.5 Personnes vivant dans des bidonvilles	48
2.8 Indice de masse corporel	21	7.6 Depenses de logement.....	48
Chapitre 3 : Droit a la sante physique et mentale.....	22	Chapitre 8 : Droit a un travail decent	49
3.1 Besoin en matière de planning familial.....	23	8.1 Chômage	49
3.2 Vaccination des enfants.....	24		
3.3 Accouchement assiste par un personnel qualifié.....	25		
3.4 Émissions de CO2 par habitant... ..	25		
3.5 Moustiquaire impregnée	26		
3.6 Densité du personnel de sante	27		
3.7 Toilettes améliorées	28		
3.8 Vaccination des enfants.....	28		

8.2 Ratio emploi-population.....	51	11.3	Duree de la detention.....	62
8.3 Precarite de l'emploi.....	51	11.4	Detention d'enfants	63
8.4 Taux de salarisation	52	11.5	Cas de recidives	63
8.5 Création d'emploi.....	52	Chapitre 12 : Protection contre les Violences basees sur le genre		64
8.6 Contrôle de respect des normes du travail	53	12.1	Mariage precoce.....	65
8.7 Travail des enfants.....	54	12.2	Violence signalees.....	65
8.8 Population active occupee	54	12.3	Crime sexuel.....	66
Chapitre 9 : le droit à la sécurité sociale		12.4	Types de violences.....	67
55		Chapitre 13 : droit a la non-discrimination et a l'egalite		68
Chapitre 10 : Droit à la liberté d'opinion et d'expression		Chapitre 14 : Droit a la vie.....		70
57		14.1	Mortalite maternelle	70
10.1	Liberte d'expression.....	Bibliographie.....		72
	58	Remerciements		75
Chapitre 11 : Droit a un proces equitable				
60				
11.1	Crimes signales			
	61			
11.2	Exercice de la fonction judiciaire			
	62			



LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Nombre de détentions pour 100 000 personnes sur décision de justice (condamnation)</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 2 : Répartition (%) des ménages par région, par milieu de résidence et par sexe selon leurs perceptions de la sécurité en 2021.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 3 : Proportion (%) de la population qui a atteint au-moins le niveau minimal d'apport calorifique en 2018 et 2021</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 4 : Proportion (%) des femmes de 15-49 ans ayant une diversité alimentaire par région de 2020 à 2022</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 5 : Couverture (%) de la supplémentation en vitamine A chez les enfants de 6 à 59 mois par région de 2019 à 2022.....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 6 : Nombre d'admissions pris en charge de la malnutrition aigüe sévère chez les enfants de moins de cinq ans par région de 2019 à 2024</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 7 : Proportion (%) des ménages qui ont accès à des sources d'eau améliorées par milieu de résidence et par région de 2020 à 2024.....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 8 : Prévalence (%) du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans par région et par sexe de 2019 à 2022.....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 9 : Répartition (%) des adultes ayant un IMC inférieur à 18,5 (Insuffisance pondérale) selon le sexe en 2019 et 2021</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 10: Besoins non satisfaits en matière de planning familial en 2021</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 11 : Proportion des enfants vaccinés contre les maladies évitables (la rougeole, par exemple) en 2021</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 12 : Proportion (%) des accouchements assistés par un personnel qualifié par région de 2020 à 2024</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 13 : Emission de CO2 en tonne par habitant de 2019 à 2023</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 14 : Proportion(%) des ménages dormant sous moustiquaire imprégnée en 2021</i>	<i>26</i>
<i>Tableau 15 : Densité du personnel de santé pour 1000 hbts de 2019 à 2024</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 16 : Nombre de lits d'hospitalisation par région de 2019 à 2024.....</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 17 : Pourcentage de nouveau-nés ayant un poids inférieur à 2,5 Kg de 2021 à 2024</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 18 : Proportion (%) de la population ayant accès aux toilettes améliorées par région de 2020 à 2024</i>	<i>28</i>
<i>Tableau 19 : Proportion (%) des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la rougeole (Var 1) par région de 2020 à 2023</i>	<i>28</i>
<i>Tableau 20 : Nombre de cas de malades de tuberculose détectés par région de 2020 à 2024</i>	<i>28</i>
<i>Tableau 21 : Taux de prévalence du paludisme (%) par région de 2020 à 2024</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 22 : Taux d'occupation des maisons d'arrêts (%) de 2017 à 2023</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 23 : Répartition (en nombre) des détenus condamnés pour crimes violents par nature d'infraction de 2017 à 2023.....</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 24 : Nombre d'auteurs de traite des personnes déferés, poursuivis, jugés et condamnés de 2019 à 2023</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 25 : Proportions de victimes de discrimination ayant signalé leur situation aux autorités</i>	<i>37</i>
<i>Tableau 26 : Part des dépenses des ménages consacrées à l'éducation par enfant inscrit dans un établissement en 2021</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 27 : Taux Net de Scolarisation au Primaire (%) par région de 2023 à 2024.....</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 28 : Taux de Transition (%) Primaire-1er cycle secondaire et 1er cycle au second cycle du secondaire par région selon le sexe en 2024.....</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 29: Taux Brut de Scolarisation au secondaire par région selon le cycle de 2023 à 2024</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 30 : Proportion (%) des écoles primaires à cantine de 2023 à 2024</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 31: Nombre d'Enseignants, Elèves et ratio Elèves/enseignants par région et par niveau au cours de</i>	<i>43</i>
<i>Tableau 32 : Répartition (%) des types de logements par région en 2021</i>	<i>46</i>
<i>Tableau 33: Répartition (en %) des logements par région selon le statut d'occupation en 2021</i>	<i>46</i>
<i>Tableau 34 : Proportion (%) des ménages selon les conditions du logement en 2021</i>	<i>47</i>



Tableau 35 : Proportion(%) des ménages ayant accès à l'eau potable, assainissement et électricité dans le ménage en 2021.....	47
Tableau 36 : Proportion des ménages qui évacuent sainement les eaux et les ordures par région en 2021	47
Tableau 37 : Répartition (en%) du nombre de personnes par pièce utilisées pour dormir dans le logement selon le milieu de résidence en 2021.....	48
Tableau 38:Loyer mensuel moyen par région en FCFA.....	48
Tableau 39 : Taux de chômage au sens strict par sexe selon la région (%) en 2022	49
Tableau 40:Taux de chômage élargi par sexe selon la région (%) en 2022	50
Tableau 41 : Proportion des personnes travaillant en temps partiel et volume horaire par semaine.....	50
Tableau 42 : Répartition de la population en emploi par sexe, âge et niveau d'instruction selon les régions (%) en 2022	51
Tableau 43 : Proportion des travailleurs dont l'emploi est précaire par niveau d'instruction et sexe en 2017	51
Tableau 44 : Bénéficiaires de renforcement de capacité en technique de recherche d'emploi et contrat de reconversion professionnelle de 2022 à 2024	52
Tableau 45 : Bénéficiaires d'un soutien au sein des espace d'information et d'orientation professionnelle par région de 2022 à 2024.....	53
Tableau 46 : Nombre des femmes cadres dans les entreprises des secteurs para publics et privées a travers les contrats de travail visés de 2022 à 2024.....	53
Tableau 47 : Situation des inspections effectuées au sein des entreprises par inspection du travail de 2022 à 2023.....	53
Tableau 48 : Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et par âge avec tâches domestiques en 2021	54
Tableau 49:Répartition (%) de la population active occupée selon certaines caractéristiques sociodémographiques en 2018 et 2021	54
Tableau 50: Effectif de main-d'œuvre participant au régime de sécurité sociale par région de 2022 à 2023 ..	55
Tableau 51 : Effectif des travailleurs couvert par un régime de sécurité sociale ayant demandé et perçu des prestations de sécurité sociale pendant la période considérée par région de 2022 à 2023	56
Tableau 52 : Nombre de journaux, magazines, stations de radio, émissions de télévision et sites Internet par propriétaire (public ou privé).....	58
Tableau 53 : Nombre de radio communautaire fonctionnelle par région en 2023 et 2024.....	58
Tableau 54 : Proportion (%) de la population qui a accès à la télévision et aux émissions de radio en 2021 ...	59
Tableau 55:Nombre de cas des crimes (par exemple, viol, agression physique, violence domestique) signalés à la police (enquête de victimisation).....	61
Tableau 56 : Nombre de personnes exerçant des fonctions judiciaires pour 100 000 personnes de 2019 à 2024	62
Tableau 57 : Effectif des détenus préventifs et sans antécédant judiciaire selon la durée de détention dans les régions de Dosso, Tahoua, Tillabéri(Droits communs/matière correctionnelle) en 2021	62
Tableau 58:Nombre d'enfants détenus pour 100 000 enfants de 2019 à 2023.....	63
Tableau 59 : Nombre des cas des récidives chez les mineurs (13-17 ans) de 2019 à 2023	63
Tableau 60:Répartition (%) des personnes ayant signalées des formes de violence domestique à des responsables de l'application des lois ou qui ont engagé une action en justice par région selon le sexe en 2021	65
Tableau 61 : Nombre de crimes à caractère sexuel (par exemple, viol) signalés à la police (enquête auprès de la population) de 2020 à 2024.....	66
Tableau 62 : Nombre de cas signalés de violences sexuelles ou d'autres violences au titre desquels les victimes (ou des tiers concernés) ont engagé une action en justice de 2019 à 2023	66
Tableau 63:Proportion (%) des femmes de 10-59 ans excisées, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Niger 2021	66
Tableau 64 : Nombre des demandes d'aide juridictionnelle (AJJ) et de services d'interprétation gratuits qui ont été satisfaites (affaires pénales et civiles) de 2019 à 2023.....	69
Tableau 65 : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes en 2012 et 2015.....	70
Tableau 66 : Mortalité des nourrissons (néonatal) et des enfants de moins de cinq ans (en ‰) de 2012 à 2021	70

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Proportion (%) des ménages possédant des champs selon le sexe du chef de ménage en 2021</i>	<i>19</i>
<i>Graphique 2 : Proportion (%) de la population au-dessus du seuil national de pauvreté par milieu de résidence de 2011 à 2021 au Niger.....</i>	<i>20</i>
<i>Graphique 3 : Nombre de victimes de traite de personnes enregistrées et assistées par le centre de 2019 à 2023</i>	<i>32</i>
<i>Graphique 4 : Nombre de victimes de traite de personnes enregistrées et assistées de 2019 à 2023</i>	<i>32</i>
<i>Graphique 5 : Nombre des victimes de traite enregistrées et assistées par les Directions Régionales et Départementales de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant de 2019 à 2023</i>	<i>33</i>
<i>Graphique 6 : Nombre des victimes enregistrées et assistées par les Organisations de la Société Civile de 2019 à 2023</i>	<i>33</i>
<i>Graphique 7 : Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement (%) selon le mandat</i>	<i>35</i>
<i>Graphique 8 : Proportion des femmes dans les instances de Direction au Niger (%) de 2017 à 2021</i>	<i>35</i>
<i>Graphique 9 : Taux de participation (%) aux élections présidentielles de 2011 à 2021.....</i>	<i>36</i>
<i>Graphique 10 : Proportion (%) des bulletins blancs et nuls lors des élections présidentielles de 2011 à 2021</i>	<i>36</i>
<i>Graphique 11 : Dépenses publiques consacrées au secteur de l'éducation en % du PIB de 2021 à 2024.....</i>	<i>39</i>
<i>Graphique 12 : Proportion (%) des enfants inscrits dans les écoles primaires publiques par région en 2024..</i>	<i>41</i>
<i>Graphique 13 : Ratio filles/garçons au primaire par région en 2024.....</i>	<i>41</i>
<i>Graphique 14 : Proportion (%) des enseignants de l'école primaire pleinement qualifiés et formés de 2021 à 2024</i>	<i>42</i>
<i>Graphique 15 : Proportion (%) des enseignants du secondaire ou du supérieur pleinement qualifiés et formés en 2023</i>	<i>43</i>
<i>Graphique 16 : Proportion (%) de la population de 15 ans et plus alphabétisée par région en 2021.....</i>	<i>44</i>
<i>Graphique 17 : Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles de 2019 à 2023.....</i>	<i>48</i>
<i>Graphique 18:Taux de salarisation dans le secteur non agricole par niveau d'instruction du chef de ménage en 2017</i>	<i>52</i>
<i>Graphique 19 : Nombre de plaintes concernant le droit à la sécurité sociale reçues et gérées par la commission du recours gracieux de la CNSS en 2023</i>	<i>56</i>
<i>Graphique 20:Avis émis par la commission du recours gracieux de la CNSS suite aux plaintes concernant le droit à la sécurité sociale en 2023.....</i>	<i>56</i>
<i>Graphique 21: Opinion favorable de la population sur la liberté d'expression (en%) de 2020 à 2024</i>	<i>58</i>
<i>Graphique 22 : Nombre de tirage annuel des journaux de la presse écrite publique de 2022 à 2024</i>	<i>59</i>
<i>Graphique 23 : Nombre de cas de diffamation enregistré par la Police Nationale en 2023 et 2024</i>	<i>59</i>
<i>Graphique 24 : Proportion (%) des femmes mariées avant 15 ans et 18 ans selon leurs tranches d'âge au moment de l'enquête en 2021.....</i>	<i>65</i>
<i>Graphique 25 : Prévalence (%) des violences physiques selon le sexe en 2015 et 2021</i>	<i>67</i>
<i>Graphique 26 : Prévalence des violences morales ou psychologiques selon le sexe en 2015 et 2021</i>	<i>67</i>
<i>Graphique 27 : Part des hommes et des femmes dans la valeur monétaire de production domestique en 2021</i>	<i>69</i>



GLOSSAIRE

Indicateurs	Définition	Méthode de calcul	Source
Emission de CO2 en tonne par habitant	C'est la quantité moyenne de CO ₂ émise par personne dans un pays donné sur une période spécifique.	$\frac{\text{Quantité de CO}_2 \text{ emise en tonnes}}{\text{Effectif de la population}}$	Banque Mondiale
Espérance de vie à la naissance	C'est un indicateur statistique qui représente le nombre moyen d'années qu'un nouveau-né pourrait vivre, en supposant que les taux de mortalité par âge observés durant l'année de sa naissance restent constants tout au long de sa vie. Cette mesure est utilisée pour évaluer la santé globale d'une population et donne une idée générale des conditions de vie, des soins de santé, de l'alimentation, et de l'accès à l'eau potable, entre autres facteurs.	$\sum_{i=1}^n \frac{1}{\text{Taux de mortalité par âge à l'année donnée}}$	Dictionnaire Démographique Multilingue
Nombre d'enfants arrêtés ou détenus pour 100 000 enfants	C'est un indicateur qui mesure l'incidence de l'incarcération des mineurs dans un pays, en rapport avec la population totale des enfants. Ce chiffre est un moyen d'évaluer l'impact du système judiciaire et pénitentiaire sur les enfants, ainsi que de suivre les progrès réalisés en matière de protection des droits des enfants.	$\frac{\text{Nombre d'enfants arrêtés ou détenus (13-17 ans)}}{\text{Population totale d'enfants(13-17 ans)}} \times 100000$	UNICEF et UNODC, indicateurs relatifs à la justice pour mineurs et à la privation de liberté des enfants
Nombre de personnes exerçant des fonctions judiciaires pour 100 000 personnes	Ce chiffre donne une idée du ratio de juges, avocats, procureurs, et autres professionnels du droit par rapport à la population générale, et il peut refléter l'efficacité, la capacité et l'accessibilité du système judiciaire.	$\frac{(\text{Nombre total des personnes exerçant des fonctions judiciaires})}{\text{Population totale}} \times 100000$	UNODC



Indicateurs	Définition	Méthode de calcul	Source
Ratio des effectifs filles/garçons	la proportion de filles par rapport aux garçons qui sont inscrits et qui fréquentent régulièrement l'école. Ce ratio peut être un indicateur clé de l'égalité d'accès à l'éducation pour les filles et les garçons.	$\frac{\text{Effectif des filles}}{\text{Effectif des garçons}} \times 100$	UNESCO
Taux d'Accès des ménages aux services basiques d'assainissement	C'est le rapport en% entre le nombre des ménages utilisant une installation sanitaire améliorée à domicile qui n'est pas partagé avec d'autres ménages et le nombre total des ménages de la zone considérée	$\frac{\text{Ménages utilisant une installation sanitaire améliorée à domicile}}{\text{Nombre total des ménages de la zone considérée}} \times 100$	Rapport Enquête PROSEHA
Taux d'Accès des ménages aux services basiques de l'eau potable	C'est le rapport en% entre le nombre des personnes des ménages utilisant des services garantissant la qualité adéquate de l'eau située en maximum à 30 minutes (aller-retour y compris la file d'attente) du lieu de vie de l'utilisateur et le nombre total des personnes ménages de la zone considérée	$\frac{\text{Nombre des personnes des ménages utilisant une installation sanitaire améliorée à domicile des services garantissant la qualité adéquate de l'eau située en maximum à 30 minutes}}{\text{Nombre total des personnes des ménages de la zone considérée}} \times 100$	Rapport Enquête PROSEHA
Ratio Elèves/enseignants	C'est une mesure importante pour évaluer la qualité de l'éducation dans une école, un établissement ou un pays. Ce ratio indique le nombre moyen d'élèves par enseignant, ce qui peut avoir un impact direct sur l'attention individuelle que les enseignants peuvent accorder à chaque élève.	$\frac{\text{Effectif d'élèves}}{\text{Effectif d'enseignants}} \times 100$	UNESCO

Indicateurs	Définition	Méthode de calcul	Source
Taux d'occupation des maisons d'arrêt	C'est le pourcentage de la capacité totale d'une maison d'arrêt (ou d'une prison) qui est effectivement utilisé par les détenus.	$\frac{\text{Nombre des détenus}}{\text{Capacité totale de la prison}} \times 100$	UNODC
Taux de l'allaitement	C'est le pourcentage d'enfants de moins de six mois nourris exclusivement au sein.	$\frac{\text{Effectif d'enfants de moins de 6 mois nourris au sein}}{\text{effectif d'enfants de moins de 6 mois}}$	OMS, UNICEF
Taux de prévalence du paludisme	C'est le pourcentage des personnes affectées par le paludisme	$\frac{\text{Effectif des personnes affectées par le paludisme}}{\text{effectif de la population}}$	OMS
Taux de Transition (TT)	Proportion d'élèves admis en première année d'un cycle d'enseignement supérieur dans une année donnée par rapport au nombre d'inscrits en dernière année du cycle précédent lors de l'année scolaire précédente	$\frac{\text{Nouvelles Admissions du cycle d'enseignement supérieur}}{\text{Inscrits en dernière année du cycle précédent lors de l'année scolaire précédente}} \times 100$	UNESCO
Taux de mortalité infantile	Il mesure le nombre de décès d'enfants de moins de 1 an pour 1 000 naissances vivantes.	$\frac{\text{Nombre de décès d'enfants de moins de 1 an}}{\text{Nombre de naissances vivantes}} \times 1000$	OMS, UNICEF
Taux de mortalité juvénile	Il mesure le nombre de décès d'enfants de 1 à 4 ans pour 1 000 naissances vivantes.	$\frac{\text{Nombre de décès d'enfants de 1 à 4 ans}}{\text{Nombre de naissances vivantes}} \times 1000$	OMS, UNICEF
Taux de mortalité infanto-juvénile	Il mesure le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes. Cet indicateur est crucial pour évaluer la santé générale des enfants dans un pays, la qualité des soins de santé pédiatriques, l'accès à l'eau potable et à	$\frac{\text{Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans}}{\text{Nombre de naissances vivantes}} \times 1000$	OMS, UNICEF



Indicateurs	Définition	Méthode de calcul	Source
	l'assainissement, ainsi que l'efficacité des politiques de santé publique.		
Taux de mortalité maternelle	Il mesure le nombre de décès de femmes pendant la grossesse, l'accouchement ou dans les 42 jours suivant l'accouchement, pour 100 000 naissances vivantes.	$\frac{\text{Nombre de décès maternels}}{\text{Nombre de naissances vivantes}} \times 100000$	OMS, UNICEF
Taux de mortalité néonatale	Le taux de mortalité néonatale fait référence au nombre de décès d'enfants âgés de moins de 28 jours pour 1 000 naissances vivantes	$\frac{\text{Nombre de décès néonatals (0-28 j)}}{\text{Nombre de naissances vivantes}} \times 1000$	OMS, UNICEF
Taux Net de Scolarisation	C'est le pourcentage d'enfants en âge scolaire qui sont effectivement scolarisés dans le niveau d'enseignement correspondant.	$\frac{\text{Elèves du cycle ayant l'âge légal de fréquentation scolaire}}{\text{Population en âge légal d'aller à l'école}}$	UNESCO
Prévalence de la consommation d'alcool	C'est la proportion de la population qui consomme de l'alcool	$\frac{\text{Effectif des personnes qui consomment l'alcool}}{\text{Effectif de la population}}$	OMS
Prévalence de la consommation de tabac	C'est la proportion de la population qui consomme le tabac	$\frac{\text{Effectif des personnes qui consomment le tabac}}{\text{Effectif de la population}}$	OMS
Proportion des enfants vaccinés contre les maladies évitables	C'est le pourcentage d'enfants ayant reçu les vaccins recommandés dans le cadre du calendrier vaccinal du Niger	$\frac{\text{Effectif d'enfants ayant reçu les vaccins recommandés dans le cadre du calendrier vaccinal du Niger}}{\text{Effectif total d'enfants}}$	OMS et UNICEF

CHAPITRE 0 : NOTE METHODOLOGIQUE

La présente deuxième édition du livret sur les indicateurs des droits de l'homme au Niger, à l'instar de la première, a été élaborée conformément au guide méthodologique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), intitulé « Indicateurs des Droits de l'Homme : Guide pour mesurer et mettre en œuvre ». Ce référentiel couvre quatorze (14) dimensions fondamentales des droits humains, à savoir : (i) le droit à la liberté et à la sécurité des personnes ; (ii) le droit à une alimentation adéquate ; (iii) le droit à la santé physique et mentale ; (iv) le droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; (v) le droit de prendre part à la direction des affaires publiques ; (vi) le droit à l'éducation ; (vii) le droit à un logement décent ; (viii) le droit au travail ; (ix) le droit à la sécurité sociale ; (x) le droit à la liberté d'opinion ; (xi) le droit à un procès équitable ; (xii) la protection contre les violences basées sur le genre ; (xiii) le droit à la non-discrimination et à l'égalité ; et (xiv) le droit à la vie.

0.1 TYPES D'INDICATEURS PRIS EN COMPTE

Conformément au cadre conceptuel du HCDH, les indicateurs des droits de l'homme se déclinent en trois catégories complémentaires : les indicateurs structurels, les indicateurs de processus (également désignés dans le présent document comme indicateurs de méthode) et les indicateurs de résultats.

Les indicateurs structurels renseignent sur l'engagement de l'État à travers l'existence de cadres juridiques, institutionnels et politiques favorables à la réalisation des droits de l'homme. Ils sont, pour l'essentiel, de nature qualitative ou binaire et n'ont pas été retenus de manière systématique dans ce livret, car moins adaptés à la quantification statistique.

Les indicateurs de processus (ou de méthode) mesurent les efforts déployés par l'État pour mettre en œuvre ces droits, notamment à travers les politiques publiques, les programmes et les ressources mobilisées. Ils sont de nature quantitative et ont été pleinement exploités dans le livret.

Les indicateurs de résultats permettent d'apprécier le niveau de jouissance effective des droits de l'homme par les populations, à travers des mesures d'impact également quantifiables, et sont également utilisés dans ce livret.

Ainsi, l'élaboration du présent livret a privilégié les indicateurs de processus et de résultats, en raison de leur mesurabilité et de leur adéquation avec les exigences d'un produit statistique, tout en écartant les indicateurs structurels.



0.2 ETAPE DE LA METHODOLOGIE

PHASE 1 : PHASE PREPARATOIRE

La phase préparatoire a été conduite par l'Institut National de la Statistique (INS), à travers la Direction des Statistiques et des Études Démographiques et Sociales (DSEDS). Elle a consisté principalement en la conception et la mise à jour des fiches d'indicateurs. À cet effet, les indicateurs renseignés dans la première édition ont été reconduits et actualisés, tandis que de nouveaux indicateurs ont été identifiés en collaboration avec des structures sectorielles qui n'avaient pas été sollicitées auparavant.

Des requêtes de données ont été adressées à l'ensemble des structures productrices concernées. Ces sollicitations ont donné lieu à des réponses satisfaisantes, permettant ainsi de disposer d'une base d'informations suffisamment exhaustive pour l'élaboration du livret.

PHASE 2 : PHASE D'ELABORATION DU LIVRET

La phase d'élaboration proprement dite s'est déroulée au cours d'un atelier organisé à Dosso, réunissant les représentants des différentes structures productrices de données relatives aux indicateurs des droits de l'homme.

Les travaux ont été conduits de manière participative et structurée. Dans un premier temps, les groupes thématiques ont procédé à l'actualisation des indicateurs de la première édition, en exploitant les données collectées ainsi que d'autres sources officielles disponibles. Ils ont également intégré de nouvelles données reçues, absentes de la précédente édition, dans les dimensions correspondantes.

Dans un second temps, une restitution en plénière a permis à chaque groupe de présenter ses travaux, dimension par dimension. Cette étape a favorisé la vérification de la cohérence des données ainsi que l'appréciation de la pertinence des tableaux produits au regard des dimensions considérées.

Ensuite, les groupes ont procédé à la prise en compte des observations et recommandations formulées lors des échanges en plénière, en vue d'améliorer la qualité des contenus.

Enfin, l'ensemble des contributions a été compilé en un document unique, qui a fait l'objet d'une restitution globale. Les observations d'ordre général issues de cette dernière étape ont été intégrées, permettant ainsi de disposer d'un document consolidé couvrant l'ensemble des dimensions des droits de l'homme.

PHASE 3 : PHASE DE FINALISATION

À l'issue de l'atelier d'élaboration, une version provisoire du livret a été produite. Celle-ci a été soumise au Comité Qualité du Système Statistique National (SSN) pour examen, validation et autorisation de diffusion.

Cette phase a permis de s'assurer de la conformité du document aux normes de qualité statistique en vigueur, ainsi que de la fiabilité et de la cohérence des informations présentées, avant sa publication officielle.



CHAPITRE 1 : DROIT A LA LIBERTE ET A LA SECURITE DES PERSONNES

Le droit à la liberté et à la sécurité des personnes constitue un droit fondamental protégé par la Déclaration universelle des droits de l'homme (Article 3) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Articles 9 et 10). Ces instruments internationaux garantissent à toute personne la protection contre les détentions arbitraires et la possibilité de bénéficier d'un environnement sûr, libre de menaces et de violences. Ils constituent le cadre légal et normatif sur lequel reposent les obligations de l'État en matière de respect et de protection des libertés individuelles.

Dans ce chapitre, les indicateurs présentés permettent d'évaluer de manière concrète la situation du droit à la liberté et à la sécurité des personnes au niveau national. Les données relatives aux détentions, aux effectifs des condamnés et au taux de détention par 100 000 habitants offrent une vision quantitative de l'application des garanties judiciaires. De même, les informations sur la perception de la sécurité par les ménages selon les régions, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage permettent de mesurer l'expérience vécue par la population et d'identifier les disparités territoriales et sociales.

Ces indicateurs sont essentiels pour suivre les progrès de l'État dans la mise en œuvre de ses obligations internationales et pour orienter les politiques publiques visant à renforcer la protection des personnes. Ils permettent également d'identifier les domaines où des efforts supplémentaires sont nécessaires, contribuant ainsi à la réalisation effective de ce droit fondamental pour l'ensemble de la population.

1.1 DETENTION

Tableau 1 : Nombre de détentions pour 100 000 personnes sur décision de justice (condamnation)

Sexe	Années				
	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif des condamnés					
Hommes	4 290	4 740	4 451	4 382	5 753
Femmes	183	180	174	237	268
Ensemble	4 473	4 920	4 625	4 619	6 021
Effectifs de la population					
Hommes	10 905 994	11 308 201	11 725 386	12 158 366	12 608 556
Femmes	11 036 949	11 444 184	11 866 596	12 305 010	12 760 858
Ensemble	21 942 944	22 752 385	23 591 983	24 463 374	25 369 415
Nombre de détentions pour 100 000 personnes					
Hommes	39,3	41,9	38,0	36,0	45,6
Femmes	1,7	1,6	1,5	1,9	2,1
National	20,4	21,6	19,6	18,9	23,7

Source : INS, Calculé à partir des Annuaire Statistiques de la Justice 2019 – 2023 et Projections démographiques 2012-2024

1.2 SECURITE DES PERSONNES

Tableau 2 : Répartition (%) des ménages par région, par milieu de résidence et par sexe selon leurs perceptions de la sécurité en 2021

Caractéristiques	Perceptions de la sécurité				
	Très en sécurité	Plutôt en sécurité	Pas très en sécurité	Pas du tout en sécurité	Ensemble
Région					
Agadez	44,7	32,7	14,5	8,2	100
Diffa	7,7	48,3	23,8	20,1	100
Dosso	51,2	33,1	10,4	5,3	100
Maradi	68,6	20	8,6	2,8	100
Tahoua	68,8	21,2	5,5	4,5	100
Tillabéri	16,1	28,6	32,6	22,6	100
Zinder	69,8	23,1	6,2	0,9	100
Niamey	29,9	36,0	25,6	8,5	100
Milieu résidence					
Urbain	40,8	35,6	16,8	6,7	100
Rural	55,9	24,2	12,5	7,4	100
Sexe du chef de ménage					
Hommes	53,3	26,0	13,2	7,4	100
Femmes	53,9	26,4	13,4	6,3	100
National	53,4	26,1	13,3	7,2	100

Source : INS, Calculé à partir de la base des données EHCVM 2021



CHAPITRE 2 : DROIT A UNE ALIMENTATION ADEQUATE

Le droit à une alimentation adéquate constitue un droit fondamental reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme (Article 25) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Article 11). Ces instruments internationaux consacrent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant, incluant une alimentation adéquate, ainsi que le droit fondamental d'être à l'abri de la faim. Ils définissent le cadre normatif de référence et fondent les obligations de l'État en matière de garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans ce chapitre, les indicateurs présentés permettent d'apprécier de manière concrète la situation du droit à l'alimentation au niveau national, conformément à l'approche méthodologique du livret qui privilégie les indicateurs de processus et de résultats. Les données relatives à la supplémentation en micronutriments et à la prise en charge de la malnutrition renseignent sur les efforts déployés pour améliorer l'état nutritionnel des populations. Par ailleurs, les indicateurs liés à l'apport calorifique, à la diversité alimentaire, à l'accès à l'eau améliorée ainsi qu'à l'état nutritionnel des enfants et des adultes offrent une mesure des conditions de vie et du niveau de satisfaction des besoins alimentaires.

Ces indicateurs constituent des outils essentiels pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce droit et pour identifier les défis persistants, notamment en matière de disparités régionales et sociales. Ils fournissent ainsi une base factuelle indispensable pour orienter les politiques publiques et renforcer les interventions visant à garantir à l'ensemble de la population un accès durable à une alimentation adéquate.

2.1 APPORT CALORIFIQUE

Tableau 3 : Proportion (%) de la population qui a atteint au-moins le niveau minimal d'apport calorifique en 2018 et 2021

Caractéristiques	Années	
	2018	2021
Milieu de résidence		
Rural	81,0	90,4
Urbain	83,0	93,2
Région		
Agadez	82,0	91,9
Diffa	68,8	77,9
Dosso	88,8	93,6
Maradi	77,4	91,8
Niamey	93,8	95,1
Tahoua	85,6	96,7
Tillabéri	60,5	79,8
Zinder	81,4	94,9
National	79,0	87,5

Source : INS, Calculé à partir de la base des données EHCVM 2018 et 2021-2022 à travers la méthode FIES de la FAO

Tableau 4 : Proportion (%) des femmes de 15-49 ans ayant une diversité alimentaire par région de 2020 à 2022

Région	Années		
	2020	2021	2022
Agadez	58,2	58,2	65,4
Diffa	82,5	57,8	43,8
Dosso	30,9	29,9	42,6
Maradi	27,5	25,0	41,0
Tahoua	56,7	43,7	25,7
Tillabéri	46,0	49,8	29,7
Zinder	53,3	57,9	61,6
Niamey	70,7	72,9	27,3
National	53,3	46,8	37,0

Source : INS, Rapport SMART 2020, 2021 et 2022

2.2 SUPPLEMENTATION EN VITAMINE A CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

Tableau 5 : Couverture (%) de la supplémentation en vitamine A chez les enfants de 6 à 59 mois par région de 2019 à 2022

Région	Années			
	2019	2020	2021	2022
Agadez	82,0	49,6	52,4	50,9
Diffa	63,3	68,4	41,0	49,9
Dosso	92,7	50,9	88,4	89,2
Maradi	95,8	79,8	86,0	73,8
Tahoua	83,7	55,5	85,0	81,3
Tillabéri	87,4	71,8	56,7	95,1
Zinder	80,1	66,2	85,5	62,5
Niamey	89,3	67,6	84,7	81,9
National	86,0	66,4	81,6	75,3

Source : INS, Rapports SMART 2019, 2020, 2021 et 2022

2.3 PRISE EN CHARGE DE LA MALNUTRITION

Tableau 6 : Nombre d'admissions pris en charge de la malnutrition aigüe sévère chez les enfants de moins de cinq ans par région de 2019 à 2024

Région	2020	2021	2022	2023	2024p
Agadez	12 419	7 002	7 500	16 281	9 316
Diffa	43 589	20 822	22 126	51 543	22 730
Dosso	70 019	28 921	24 223	85 835	26 995
Maradi	199 284	119 333	122 235	237 110	139 773
Niamey	16 720	9 370	10 101	23 232	12 533
Tahoua	111 873	70 575	63 194	133 782	61 002
Tillabéri	103 237	39 828	43 030	136 485	56 297
Zinder	201 394	103 442	111 609	245 246	122 573
National	758 535	399 293	404 018	929 514	451 219

Source : Annuaire Statistiques de la Santé de 2019 à 2024



2.4 SOURCE D'EAU AMELIOREE

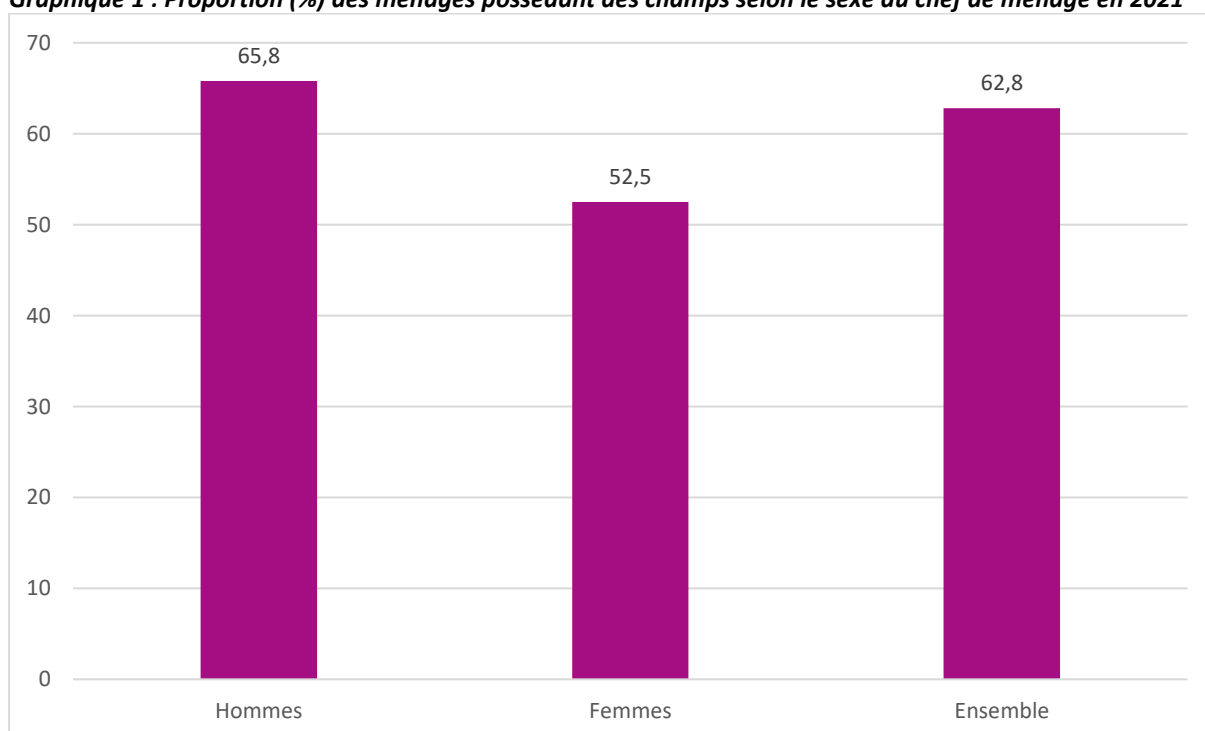
Tableau 7 : Proportion (%) des ménages qui ont accès à des sources d'eau améliorées par milieu de résidence et par région de 2020 à 2024

Caractéristiques	Années				
	2020	2021	2022	2023 ¹	2024
MILIEU DE RÉSIDENCE					
Rural	55,2	59,6	60,6	...	50,1
Urbain	96,4	93,1	92,4	...	43,1
RÉGION					
Agadez	64,1	56,0	59,0	...	31,7
Diffa	64,8	48,2	53,0	...	32,9
Dosso	54,2	64,2	67,7	...	41,6
Maradi	76,8	49,5	60,4	...	52,1
Niamey	92,5	88,6	82,9	...	37,6
Tahoua	60,9	56,8	67,7	...	29,7
Tillabéri	48,5	63,4	50,8	...	53,6
Zinder	53,0	84,5	74,3	...	73,3
National	61,7	64,5	64,9	...	49,1

Source : INS, Rapport PROSEHA 2020 à 2024

2.5 POSSESSION DES TERRES

Graphique 1 : Proportion (%) des ménages possédant des champs selon le sexe du chef de ménage en 2021

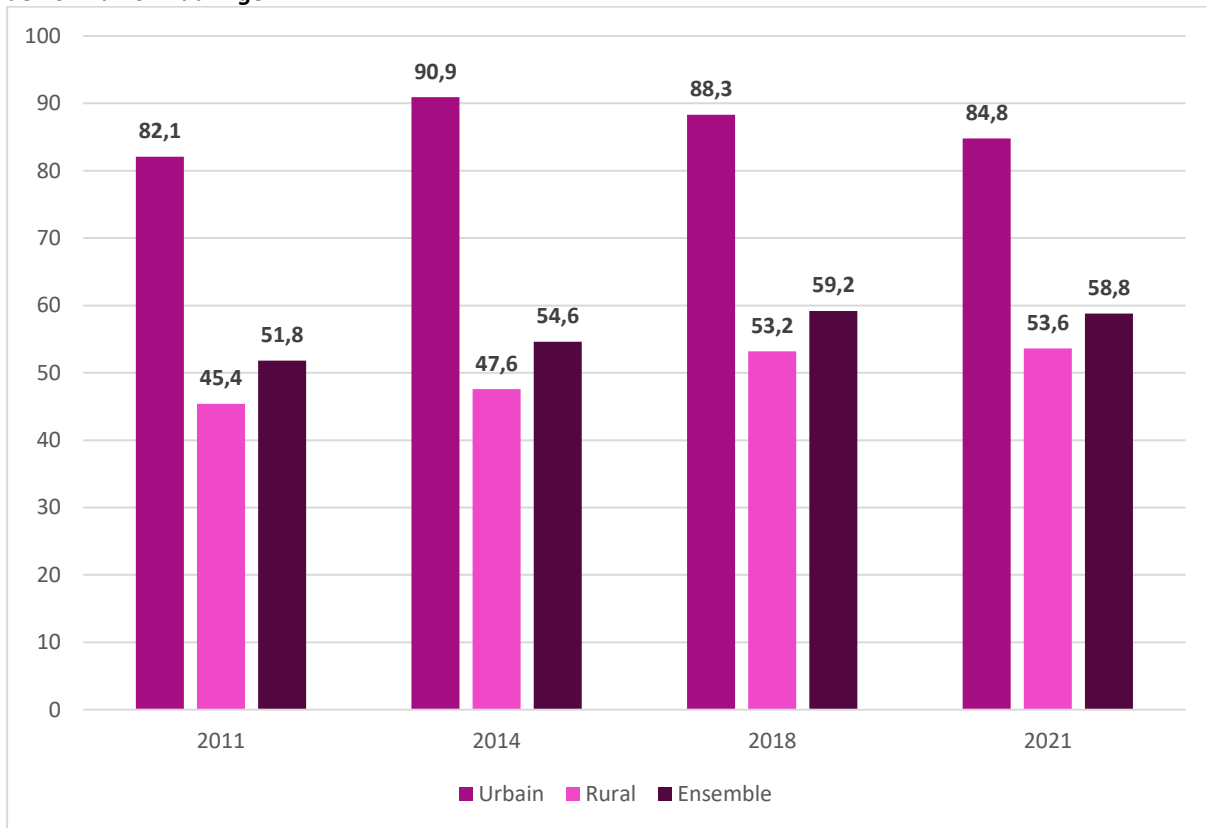


Source : INS, Rapport Indicateurs Sociaux EHCVM 2021/2022

¹ L'enquête PROSEHA n'a pas été réalisée en 2023

2.6 PAUVRETE

Graphique 2 : Proportion (%) de la population au-dessus du seuil national de pauvreté par milieu de résidence de 2011 à 2021 au Niger



Source : INS, ECVMA 2011 et 2014 et EHCVM 2018 et 2021

2.7 RETARD DE CROISSANCE CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS

Tableau 8 : Prévalence (%) du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans par région et par sexe de 2019 à 2022

Caractéristiques	Années			
	2019	2020	2021	2022
RÉGION				
Agadez	29,4	31,8	28,5	35,5
Diffa	41,4	33,4	45,7	37,2
Dosso	41,3	34,1	33,2	38,6
Maradi	55,4	58	42,8	61,7
Tahoua	40,1	38,7	42,9	43,1
Tillabéri	39,9	37,5	34,5	41,8
Zinder	52,9	55,8	57,4	51,5
Niamey	24,3	19,7	19,4	18,5
SEXE				
Filles	46,5	42,6	41,5	44,1
Garçons	51,8	47,6	45,5	49,8
National	45,7	45,1	43,5	47,0

Source : INS, Rapport SMART 2019, 2020, 2021 et 2022



2.8 INDICE DE MASSE CORPOREL

Tableau 9 : Répartition (%) des adultes ayant un IMC inférieur à 18,5 (Insuffisance pondérale) selon le sexe en 2019 et 2021

Sexe	Année	
	2019	2021
Hommes	13,0	18,7
Femmes	11,7	18,7

Source : Global nutrition 2019 et STEPS 2021

CHAPITRE 3 : DROIT A LA SANTE PHYSIQUE ET MENTALE

Le droit à la santé physique et mentale constitue un droit fondamental reconnu par la Constitution nationale ainsi que par les instruments internationaux tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme (Article 25) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Article 12). Ce droit garantit à toute personne l'accès à des services de santé essentiels, à des conditions de vie favorables et à la protection contre les risques sanitaires, contribuant ainsi à la réalisation d'un bien-être physique et psychique optimal. Il constitue une référence normative pour évaluer l'action de l'État en matière de politiques et de services de santé.

Dans ce chapitre, les indicateurs présentés se concentrent sur les aspects de **processus** et de **résultats** relatifs à la mise en œuvre du droit à la santé. Ils couvrent divers domaines, notamment les besoins en matière de planning familial, la vaccination des enfants, l'accouchement assisté par un personnel qualifié, la densité et la répartition du personnel de santé, ainsi que l'accès aux infrastructures sanitaires de base. Ces indicateurs permettent d'évaluer la disponibilité et l'accessibilité des services de santé, ainsi que l'efficacité des interventions de santé publique au niveau national et régional.

L'analyse de ces données offre un aperçu concret de la mise en œuvre du droit à la santé et permet de mesurer les progrès réalisés ainsi que les inégalités persistantes entre régions, milieux de résidence et catégories socio-économiques. Ils constituent un outil indispensable pour orienter les politiques publiques, renforcer la couverture et la qualité des services de santé, et assurer la réalisation effective de ce droit fondamental pour l'ensemble de la population.



3.1 BESOIN EN MATIERE DE PLANNING FAMILIAL

Tableau 10: Besoins non satisfaits en matière de planning familial en 2021

Caractéristique sociodémographique	Motifs de recours à la planification familiale		
	Pour espacer	Pour limiter	Total
GROUPE D'ÂGES			
15-19	9,9	0,2	10,2
20-24	12,7	0,4	13,1
25-29	10,5	0,5	11,0
30-34	11,9	1,7	13,6
35-39	14,0	2,7	16,7
40-44	11,8	4,8	16,5
45-49	6,0	9,1	15,1
MILIEU DE RÉSIDENCE			
Niamey	13,1	1,7	14,8
Autres villes	11,0	2,4	13,4
Ensemble urbain	11,7	2,1	13,8
Rural	11,3	1,9	13,2
RÉGION			
Agadez	20,0	1,3	21,3
Diffa	11,6	2,3	13,9
Dosso	10,0	2,1	12,1
Maradi	10,9	0,9	11,8
Tahoua	9,5	2,1	11,6
Tillabéri	6,5	3,4	9,9
Zinder	15,8	1,9	17,7
Niamey	13,1	1,7	14,8
NIVEAU D'INSTRUCTION			
Pas d'instruction	11,7	2,2	13,9
Primaire	10,6	1,0	11,5
Moyen/Secondaire ou plus	9,6	0,6	10,2
QUINTILE DE BIEN-ETRE ECONOMIQUE			
Le plus bas	11,1	2,6	13,7
Second	11,5	1,8	13,3
Moyen	10,8	2,0	12,9
Quatrième	11,7	1,8	13,5
Le plus élevé	11,5	1,4	13,0
National	11,3	1,9	13,3

Source : INS, Rapport ENAFEME 2021

3.2 VACCINATION DES ENFANTS

Tableau 11 : Proportion des enfants vaccinés contre les maladies évitables (la rougeole, par exemple) en 2021

Caractéristique sociodémographique	BCG	HepB (naissance)	Pentavalent (DTCoq, HepB, Hib)			Vaccin contre la Polio			Pneumocoque			Rotavirus		Rougeole/Rubéole (RR1 ou ROR1)	Tous les vaccins de base	Aucun vaccin	Effectif d'enfants	Rubéole (RR2/ROR2)	Enfants de 24-35 mois : Effectif d'enfants	
			1	2	3	0 (dose naissance)	1	2	3	1	2	3	1							2
Sexe																				
Masculin	80,2	21,1	79,3	72,4	61,5	45,2	78,5	71,3	50,5	81,5	73,5	61,1	78,3	69,3	53,2	34,6	13,7	850	20,7	856
Féminin	80,9	25,7	81,9	75,4	65,5	52	82	72,7	52,9	84,5	78	64,3	80,5	71,4	52,4	31,1	10,6	870	18,1	817
Rang de naissance																				
1	78,2	27,3	77,4	71,9	65	52,9	79,1	73,3	55,6	83,1	77,3	68,5	79,3	71,3	55,1	37,6	14,4	279	19,2	246
2 à 3	82,1	25,3	82,1	75,5	63,2	47,3	81,2	72,7	49,1	83	76,9	62,3	78,7	72,4	54,9	33,3	12,4	523	20,4	523
4 à 5	80,2	23,5	76,3	70,2	62,8	48,5	78,8	70,6	54,3	81,7	74,5	60,8	79,2	69,6	49,2	32,2	13,2	387	19	402
6+	80,4	19,5	84	76,2	63,6	47,8	81,1	71,7	50,5	84,1	74,9	61,4	80,4	68,4	52,1	30,4	9,9	531	18,8	502
Résidence																				
Niamey	94,9	41,1	66,1	59,5	48	83,8	87	76,5	56,4	79,2	72,1	58,9	75,2	65,5	49,6	17,7	4,8	69	19,7	79
Autres villes	93,2	31,9	88	83,3	74	73,5	86,7	80	58,7	90,6	83	73,2	89,9	81,2	61,8	42,1	4,3	160	21,2	145
Ensemble urbain	93,7	34,7	81,4	76,1	66,2	76,6	86,8	78,9	58	87,2	79,7	68,9	85,5	76,5	58,1	34,8	4,5	229	20,6	223
Rural	78,5	21,7	80,5	73,6	63,1	44,3	79,3	71	50,8	82,4	75,2	61,7	78,5	69,4	52	32,5	13,3	1491	19,2	1450
Région																				
Agadez	66,7	19,1	58,3	45,1	33,3	51,4	51,1	39,6	19,9	56,8	42,8	30,9	51,1	34,7	26,3	7,6	30,9	43	6,9	42
Diffa	67,7	20,1	66,8	57,9	39,3	56,6	62	48,2	25,4	68,7	54,9	34,4	66,2	51,6	31,4	14,5	25,1	49	7,4	67
Dosso	85,4	25,2	91,5	86,9	76,4	69,5	88,5	83,7	45,2	90,6	86,3	75,1	89,6	84,9	66,5	35,4	7,3	185	25	175
Maradi	85,6	3,5	84,5	79,5	72,8	47,9	84,6	81	66,4	88	84,2	74,7	86,1	81	64	48,9	8,6	457	25,5	412
Tahoua	85,2	49,6	87,6	79,4	70,3	53,3	85,1	75,1	55,5	88,1	79,7	66,7	81,5	68,9	63,9	39,5	5,9	339	23	334
Tillabéri	89,3	52,9	88,3	83,5	68,4	64,7	89,5	81,7	56,3	88,2	80,5	65,2	83,1	72,1	40,6	24,2	6	153	20,4	164
Zinder	66,6	10,4	69,4	61,4	49,1	23,8	68,8	56,6	39,7	73,5	63,8	47,4	70	59,6	35,9	19,4	23,1	423	10,6	400
Niamey	94,9	41,1	66,1	59,5	48	83,8	87	76,5	56,4	79,2	72,1	58,9	75,2	65,5	49,6	17,7	4,8	69	19,7	79
Niveau d'instruction de la mère																				
Pas d'instruction	77,4	21,5	78,4	71,3	60,4	45	78,2	69,9	49,9	80,6	73,1	59,7	76,8	67,3	49,9	30,8	14,1	1328	17,9	1 330
Primaire	90,9	24,4	89,6	85,2	76,7	54,3	86,7	77,9	58,9	89,9	84,5	72,4	87,2	79,4	62,7	41,2	6,5	210	24,7	208
Secondaire ou plus	91,3	36,5	86,5	79,5	70,7	68,9	88,2	81,1	56,8	92,8	85,4	73,5	89,8	82	62,5	37,9	4,5	181	26,2	135
Quintile de bien-être économique																				
Le plus bas	70,3	19,2	78,5	68,9	54,6	40,4	74,3	64,8	43,2	78,6	68,2	53,6	75,6	64,2	47,3	23,6	17,4	339	8,6	309
Second	77,7	16,9	82,3	76	68,4	43,4	80	71,4	54,6	81,7	75,4	66	78,3	67,6	49,8	33	11,8	339	23,5	324
Moyen	81	23,4	76,9	70,9	61,9	40,7	77,8	69,8	50,2	82,1	76,2	64,3	77,1	71,4	50,5	33,6	14	380	20,4	362
Quatrième	81,4	23,9	81,1	76	63,3	46,9	82	74,9	55,1	84,3	78,4	60,9	79,8	71,6	55,3	35,8	12,5	348	21,7	376
Le plus élevé	93,1	34,3	85	78,3	70	74,8	88,2	79,9	56	89,3	81,1	68,9	87,3	77,3	62	38,4	4,2	313	22	302
Total	80,5	23,4	80,6	73,9	63,5	48,6	80,3	72	51,7	83,1	75,8	62,7	79,5	70,4	52,8	32,8	12,1	1 719	19,4	1 673

Source : INS, Rapport ENAFEME 2021



3.3 ACCOUCHEMENT ASSISTÉ PAR UN PERSONNEL QUALIFIÉ

Tableau 12 : Proportion (%) des accouchements assistés par un personnel qualifié par région de 2020 à 2024

Région	2020	2021	2022	2023	2024
Agadez	47,4	49,2	48,1	54,1	55,9
Diffa	37,5	35,7	29,8	38,7	45,4
Dosso	39,6	41,7	31,2	41,2	47,4
Maradi	38,4	40,1	34,4	38,9	47,1
Niamey	68,8	71,3	72,8	87,7	78,6
Tahoua	40,1	37,6	33,4	38,7	42,7
Tillabéri	33,3	37,0	43,0	54,5	54,2
Zinder	32,8	32,8	28,0	28,2	37,6
National	38,9	39,7	36,2	42,6	47,4

Source : Annuaire Statistiques de la Santé de 2020 à 2024

3.4 ÉMISSIONS DE CO2 PAR HABITANT

Tableau 13 : Emission de CO2 en tonne par habitant de 2019 à 2023

Années	Emission de CO2 en tonne	Effectif de la population du Niger	CO2 (en tonne) /Habitant
2019	2 159 150	21 942 944	0,098
2020	2 197 950	22 752 385	0,097
2021	2 566 700	23 591 983	0,109
2022	2 905 000	24 463 374	0,119
2023	2 823 000	25 369 415	0,111

Source : INS, calculés à partir des Projections démographiques 2012-2024 et des données de Macrotrends, Wordometer, contryeconomy

3.5 MOUSTIQUAIRE IMPREGNEE

Tableau 14 : Proportion(%) des ménages dormant sous moustiquaire imprégnée en 2021

Caractéristique sociodémographique	Population des ménages		Population des ménages avec au moins une MII
	Pourcentage ayant dormi sous une moustiquaire quelconque la nuit dernière	Pourcentage ayant dormi sous une MII ¹ la nuit dernière	Pourcentage ayant dormi sous une MII1 la nuit dernière parmi les ménages ayant au moins une moustiquaire imprégnée
GROUPE D'ÂGE			
5- 14	24,8	24,8	35,3
15-34	29,6	27,6	35,4
35-49	32,6	30,3	38,7
50+	28,5	27,	34,4
NSP/Manquant	29,3	27,4	34,9
SEXE			
Masculin	26,7	24,8	31,9
Féminin	32,3	30,2	38,2
MILIEU DE RÉSIDENCE			
Niamey	41,7	30,6	47,0
Autres villes	43,3	40,3	49,7
Ensemble urbain	42,7	36,9	48,9
Rural	27,2	25,9	32,8
RÉGION			
Agadez	12,8	12,6	18,5
Diffa	33,1	20,7	41,5
Dosso	34,5	32,0	41
Maradi	34,8	33,9	40,1
Tahoua	17,7	17,2	19,9
Tillabéri	39,0	36,5	53,8
Zinder	25,9	25,5	32,0
Niamey	41,7	30,6	47,0
QUINTILE DE BIEN-ETRE ECONOMIQUE			
Le plus bas	22,3	20,8	27,8
Second	24,7	23,8	30,1
Moyen	27,2	26,3	32,7
Quatrième	31,2	29,8	36,8
Le plus élevé	42,7	37,5	48,7
National	29,6	27,6	35,3

Source : INS, Rapport ENAFEME 2021



3.6 DENSITE DU PERSONNEL DE SANTE

Tableau 15 : Densité du personnel de santé pour 1000 hbts de 2019 à 2024

Années	Taux de densité de personnel de santé pour 1000 hbts
2019	0,45
2020	0,44
2021	0,45
2022	0,49
2023	0,51
2024p	0,52

Source : Annuaire statistiques du MS/HP 2019 à 2024

Tableau 16 : Nombre de lits d'hospitalisation par région de 2019 à 2024

REGION	Année				
	2020	2021	2022	2023	2024
Agadez	396	362	461	302	298
Diffa	370	334	426	417	423
Dosso	519	552	587	603	630
Maradi	1 366	1 010	1 058	1 945	2 002
Niamey	2 026	2 686	2 709	2 316	2 434
Tahoua	1 062	1 110	1 386	1 606	1 585
Tillabéri	522	487	612	645	644
Zinder	1 512	1 473	1 516	1 577	1 909
National	7 773	8 014	8 755	9 411	9 925

Source : Annuaire statistiques du MS/HP 2019 à 2024

Tableau 17 : Pourcentage de nouveau-nés ayant un poids inférieur à 2,5 Kg de 2021 à 2024

ANNEE		REGION								National
		Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder	
2021	Total Naissances	18 015	17 399	64 597	106 474	57 497	96 494	77 363	90 570	528 409
	Nouveau-nés de poids inférieur 2,5kg	1 416	1 129	2 496	4 653	3 917	3 332	2 562	3 089	22 594
	Proportion (%)	7,9	6,5	3,9	4,4	6,8	3,5	3,3	3,4	4,3
2022	Total Naissances	19 486	18 208	63 174	115 085	65 436	98 192	93 738	97 291	570 610
	Nouveau-nés de poids inférieur 2,5kg	1 145	1 286	2 500	4 353	5 900	3 689	2 553	2 881	24 307
	Proportion (%)	5,9	7,1	4,0	3,8	9,0	3,8	2,7	3,0	4,3
2023	Total Naissances	20 801	20 666	72 055	126 353	69 706	107 696	118 397	96 656	632 330
	Nouveau-nés de poids inférieur 2,5kg	980	1 228	2 437	4 301	5 774	3 673	2 355	3 046	23 794
	Proportion (%)	4,7	1,9	3,4	3,4	8,3	3,4	2,0	3,2	3,8
2024p	Total Naissances	21 903	22 368	80 189	138 372	71 924	119 193	122 585	115 507	694 041
	Nouveau-nés de poids inférieur 2,5kg	1 121	1 158	2 453	4 463	6 223	3 535	2 497	2 697	24 147
	Proportion (%)	5,1	4,8	3,1	3,2	8,7	3,0	2,0	2,3	3,5

Source : INS, calculés à partir des données Annuaire statistiques du MS/HP 2021 à 2024

3.7 TOILETTES AMELIOREES

Tableau 18 : Proportion (%) de la population ayant accès aux toilettes améliorées par région de 2020 à 2024

Région	2020	2021	2022	2023	2024
Agadez	37,8	41	36,5	...	34,6
Diffa	10,1	21,5	7,1	...	7,6
Dosso	9,2	12	17,4	...	8,5
Maradi	24,1	28,4	28,0	...	15,8
Niamey	86,6	87	93,7	...	92,6
Tahoua	15,1	20,8	20,2	...	9,3
Tillabéri	17,7	22	22,3	...	36,7
Zinder	13,5	27,7	8,6	...	14,2
National	20,8	27,3	23,0	...	21,3

Source : INS, Rapport PROSEHA 2020 à 2024

3.8 VACCINATION DES ENFANTS

Tableau 19 : Proportion (%) des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la rougeole (Var 1) par région de 2020 à 2023

Région	2020	2021	2022	2023
Agadez	65,5	85,1	75,5	86,0
Diffa	95,6	108,8	90,1	120,0
Dosso	92,9	96,8	72,7	98,0
Maradi	110,3	110,0	69,4	103,0
Niamey	77,6	87,8	97,4	107,0
Tahoua	92,0	96,3	73,6	96,0
Tillabéri	88,7	89,4	82,3	89,0
Zinder	109,9	108,9	79,4	106,0
National	97,4	100,2	77,2	100,0

Source : Annuaire statistiques du MS/HP de 2020 à 2024

3.9 CAS DE TUBERCULOSE , PALUDISME

Tableau 20 : Nombre de cas de maladies de tuberculose détectés par région de 2020 à 2024

Région	2020	2021	2022	2023	2024
Agadez	195	266	402	402	459
Diffa	443	654	768	760	886
Dosso	1 103	1 201	1 378	1 589	1 561
Maradi	1 480	1 759	1 916	1 989	2 530
Niamey	1 417	1 549	1 721	1 838	2 080
Tahoua	3 061	3 410	3 652	3 949	4 624
Tillabéri	1 768	1 855	2 044	2 354	2 315
Zinder	1 285	1 445	1 652	1 901	2 136
National	10 752	12 139	13 533	14 782	16 591

Source : Annuaire statistiques du MS/HP de 2020 à 2024



Tableau 21 : Taux de prévalence du paludisme (%) par région de 2020 à 2024

Région	2020	2021	2022	2023	2024
Agadez	14,7	8,4	9,4	7,6	16,4
Diffa	15,5	11,3	12,5	6,5	18,8
Dosso	25,1	26,0	13,9	11,7	18,2
Maradi	21,6	19,1	20,3	20,0	28,7
Niamey	28,0	24,1	25,8	24,0	30,0
Tahoua	22,6	18,8	20,7	13,5	27,3
Tillabéri	23,9	23,6	19,2	16,2	20,4
Zinder	21,5	21,7	24,7	22,3	34,4
National	22,5	20,9	20,3	17,0	26,2

Source : INS, Calculé à partir des données des Annuaire statistiques du MS/HP de 2020 à 2024

CHAPITRE 4 : DROIT A NE PAS SUBIR DES TORTURES, DES PEINES OU DES TRAITEMENTS CRUELS,INHUMAINS OU DEGRADANTS

Le droit de ne pas être soumis à la torture, aux traitements cruels, inhumains ou dégradants constitue un pilier fondamental des droits de l'homme, inscrit notamment dans la **Déclaration universelle des droits de l'homme (Article 5)** et le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Article 7)**. Ce droit impose à l'État l'obligation de prévenir les abus et de protéger les personnes privées de liberté contre toute forme de maltraitance, qu'elle soit physique, psychologique ou sociale. Il constitue un indicateur essentiel de la qualité des systèmes pénitentiaire et judiciaire et de la conformité du pays aux normes internationales en matière de protection humaine.

Dans ce chapitre, les indicateurs retenus permettent d'évaluer concrètement la mise en œuvre de ce droit à différents niveaux. Les données sur le taux d'occupation des maisons d'arrêt, le nombre de détenus pour crimes violents, ainsi que sur les auteurs et victimes de la traite des personnes offrent une vision quantitative et qualitative des conditions de détention et des situations d'abus ou de vulnérabilité. Ces indicateurs de processus et de résultats permettent de suivre la capacité des institutions à prévenir les mauvais traitements, à protéger les victimes et à sanctionner les auteurs.

L'analyse de ces informations est cruciale pour identifier les zones où des efforts supplémentaires sont nécessaires, renforcer la protection des personnes privées de liberté et lutter contre la traite humaine. Elle contribue également à orienter les politiques publiques et à assurer un suivi rigoureux de l'État dans l'accomplissement de ses obligations internationales, garantissant ainsi le respect effectif de ce droit fondamental pour tous.

4.1 OCCUPATION DES MAISONS D'ARRET

Tableau 22 : Taux d'occupation des maisons d'arrêts (%) de 2019 à 2023

Années	Taux d'occupation des maisons d'arrêts
2019	87,9
2020	85,3
2021	97,4
2022	109,3
2023	120,3

Source : MJ/DH /Annuaire Statistique de 2017 à 2023



4.2 NOMBRE DE DETENUS POUR CRIMES VIOLENTS

Tableau 23 : Répartition (en nombre) des détenus condamnés pour crimes violents par nature d'infraction de 2019 à 2023

Nature d'infraction	Années				
	2019	2020	2021	2022	2023
Assassinat	41	55	71	75	47
Attentat à la pudeur	58	40	45	38	29
Avortement	10	3	9	2	1
Blessure involontaire	25	7	14	1	17
Coups et Blessures Volontaires	222	161	187	196	212
Coup mortel	36	49	28	46	52
Détournement de mineur	103	43	57	72	72
Empoisonnement	11	10	5	7	3
Enlèvement d'enfant	1	2	0	0	4
Esclavage	2	7	5	1	0
Homicide involontaire	12	10	3	3	11
Incendie volontaire	12	26	13	10	7
Infanticide	7	0	6	8	9
Menace	29	17	26	36	28
Meurtre	60	47	41	85	70
Parricide	5	4	4	12	3
Viol	115	69	108	205	118
Violence et voie de fait	110	54	78	35	33
Vol	1 039	1 207	1 316	1 532	1 120
Vol de bétail	542	407	497	493	416
Total	2 440	2 218	2 513	2 857	2 252

Source : MJ/DH / Annuaire Statistique de 2017 à 2023

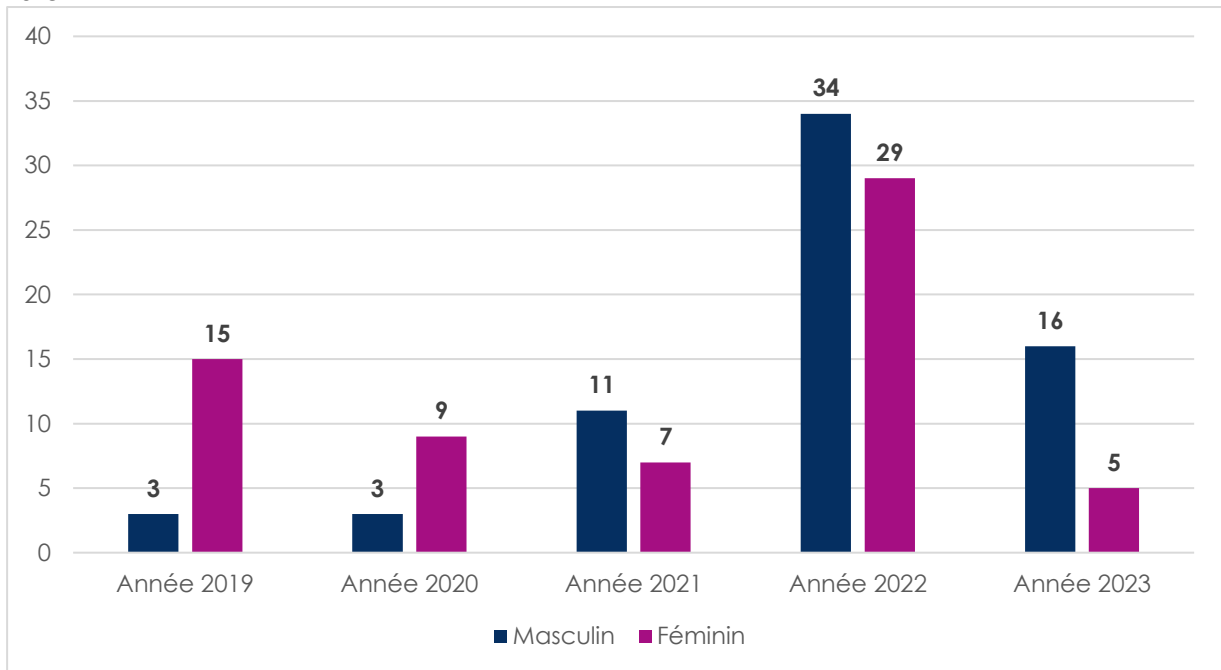
4.3 TRAITE DE PERSONNES

Tableau 24 : Nombre d'auteurs de traite des personnes déférés, poursuivis, jugés et condamnés de 2019 à 2023

Année	Sexe	Déférés	Poursuivis	Jugés	Condamnés
2019	Masculin	19	20	12	7
	Féminin	10	9	2	12
	Ensemble	29	29	14	19
2020	Masculin	21	20	9	1
	Féminin	9	9	1	7
	Ensemble	30	29	10	8
2021	Masculin	31	27	4	1
	Féminin	9	8	4	4
	Ensemble	40	35	8	5
2022	Masculin	69	64	9	4
	Féminin	37	34	11	3
	Ensemble	106	98	20	7
2023	Masculin	49	49	34	20
	Féminin	11	10	3	2
	Ensemble	60	59	37	22

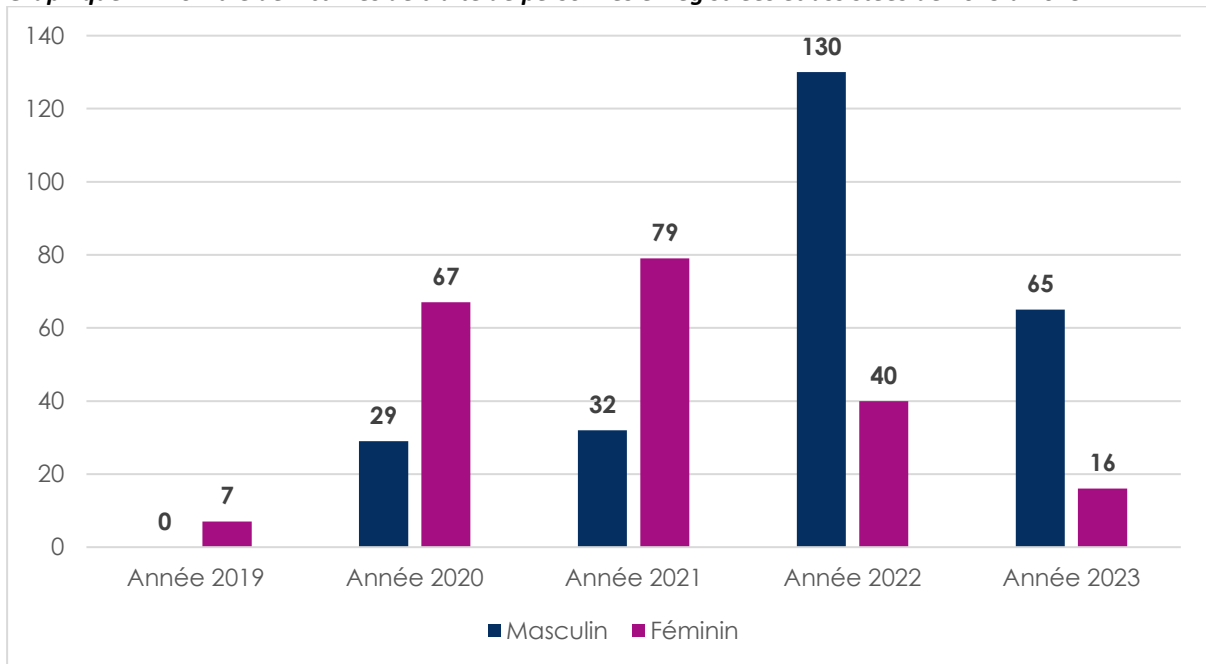
Source : ANLTP / Base des données

Graphique 3 : Nombre de victimes de traite de personnes enregistrées et assistées par le centre de 2019 à 2023



Source : ANLTP / Base des données

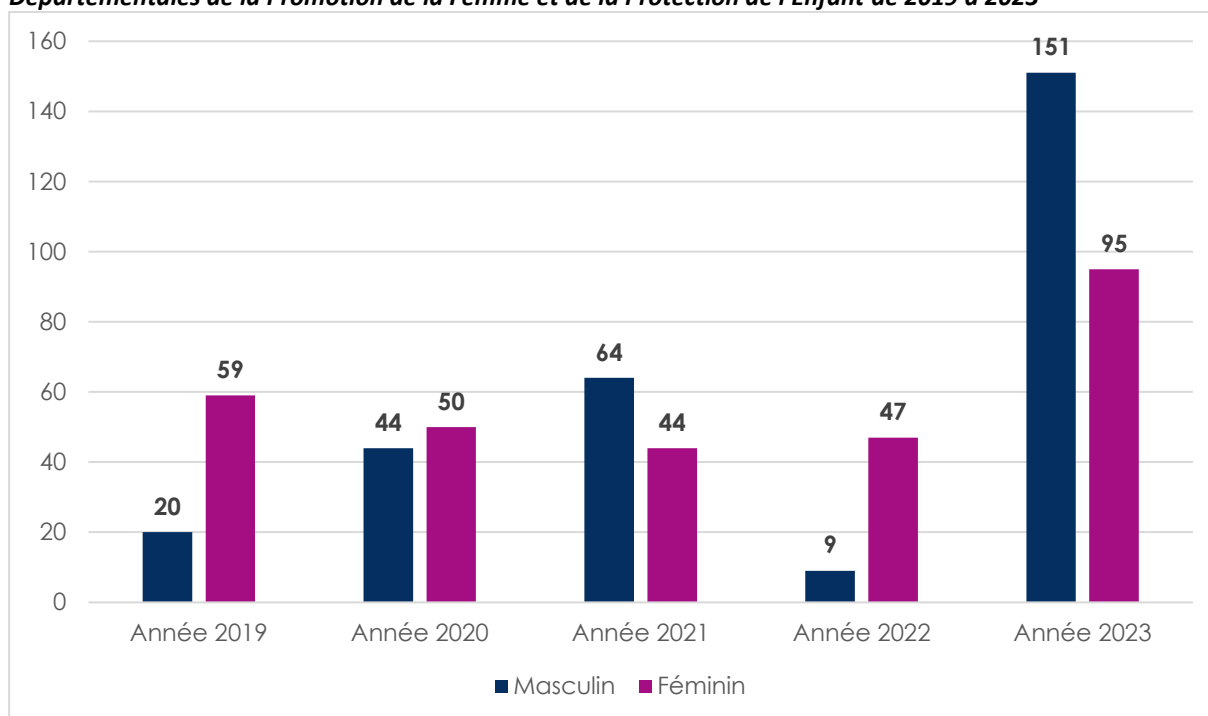
Graphique 4 : Nombre de victimes de traite de personnes enregistrées et assistées de 2019 à 2023



Source : ANLTP / Base des données

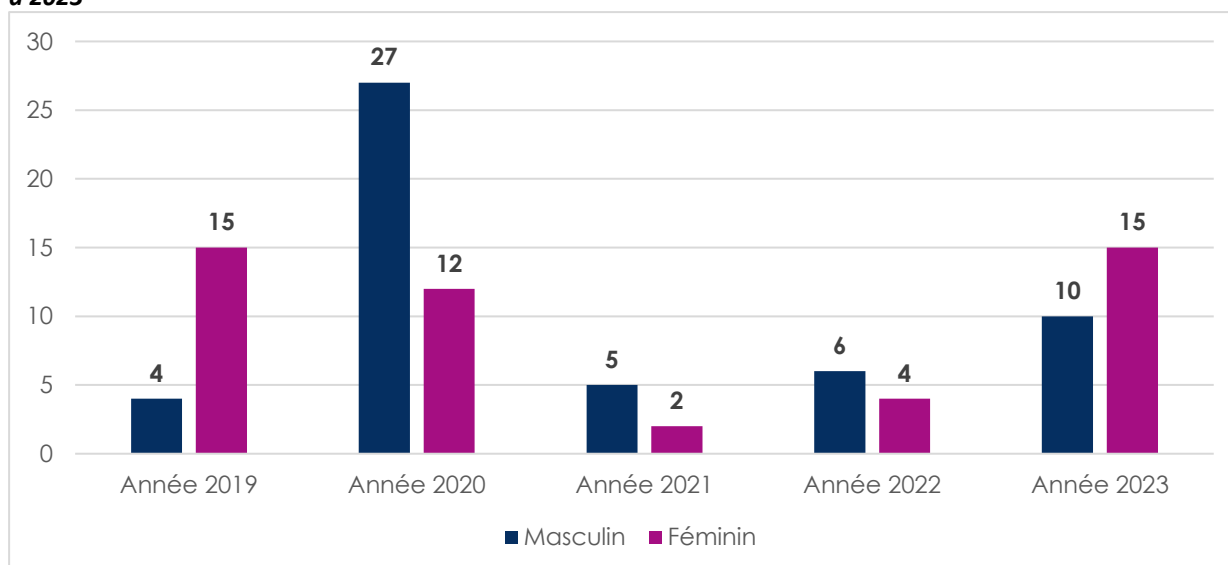


Graphique 5 : Nombre des victimes de traite enregistrées et assistées par les Directions Régionales et Départementales de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant de 2019 à 2023



Source : ANLTP/Base des données

Graphique 6 : Nombre des victimes enregistrées et assistées par les Organisations de la Société Civile de 2019 à 2023



Source : ANLTP/Base des données

CHAPITRE 5 : DROIT A PRENDRE PART A LA DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES

Conformément à l'article 21 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et à l'article 25 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP), toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis, et de voter et être élue dans des conditions d'égalité. **La Constitution du Niger** réaffirme également ce principe en garantissant à chaque citoyen la possibilité de contribuer à la vie politique et d'accéder aux instances de décision.

Le droit de participer à la direction des affaires publiques constitue un fondement essentiel de la démocratie et de la bonne gouvernance. Il garantit à chaque citoyen, sans distinction de sexe, d'origine, de religion ou de situation économique, la possibilité de contribuer aux décisions qui façonnent la vie collective et l'orientation politique du pays. Au Niger, ce droit se manifeste principalement à travers la représentation des citoyens dans les instances de décision politiques et administratives, ainsi que par l'exercice effectif du droit de vote lors des élections.

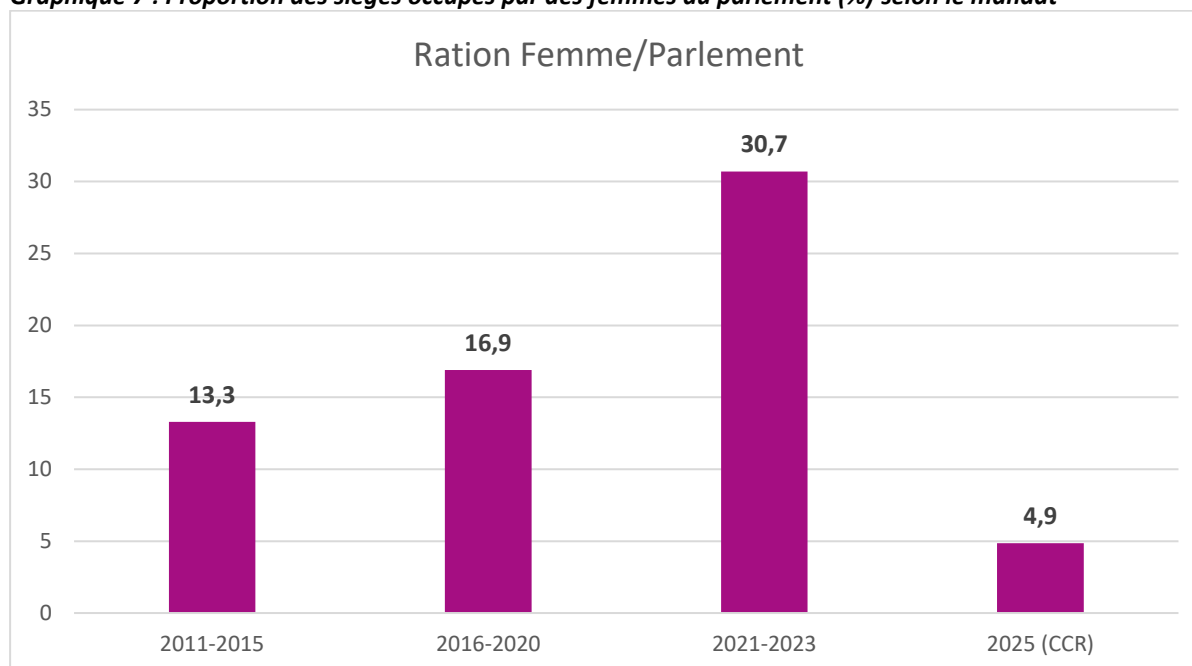
Les données disponibles mettent en lumière la participation des femmes aux instances politiques et administratives, notamment au parlement et dans les organes de direction, ainsi que la dynamique de la participation électorale de 2011 à 2021. Elles révèlent également des formes persistantes de discrimination dans l'accès aux services publics et aux postes de responsabilité, en fonction du genre, de l'origine ethnique, de la situation économique ou du handicap.

Ainsi, ce chapitre examine à la fois l'ampleur et les limites de la participation citoyenne et de l'inclusion politique au Niger. Il met en évidence les progrès réalisés, comme l'augmentation du nombre de femmes dans les instances de décision, tout en soulignant les défis persistants liés à la participation électorale et à l'accès équitable aux services publics. Cette analyse fournit un éclairage sur les mesures nécessaires pour renforcer l'effectivité de ce droit fondamental et promouvoir une gouvernance plus inclusive et équitable.



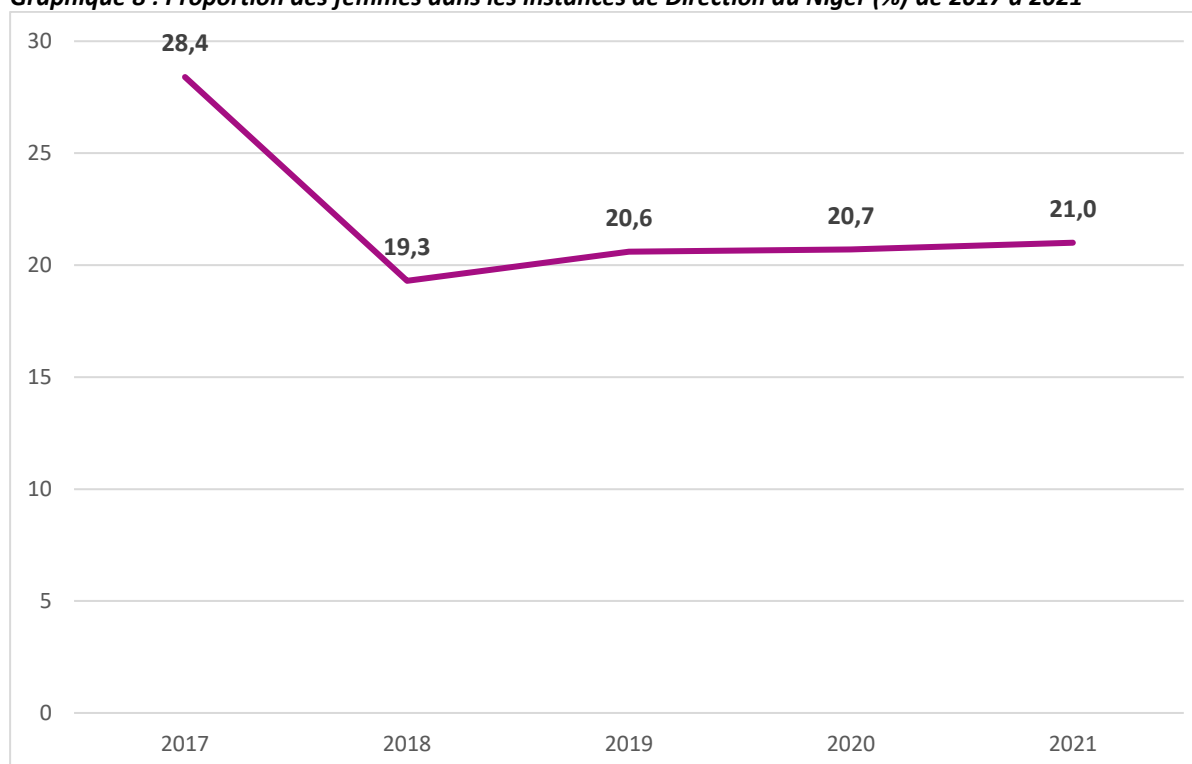
5.1 LES FEMMES DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES

Graphique 7 : Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement (%) selon le mandat



Source : Annuaire Statistique du MPF/PE et Décret N° 2025 – 215/PRN/MI/SP/AT/ du 1^{er} mai 2025 portant nomination des membres du CCR

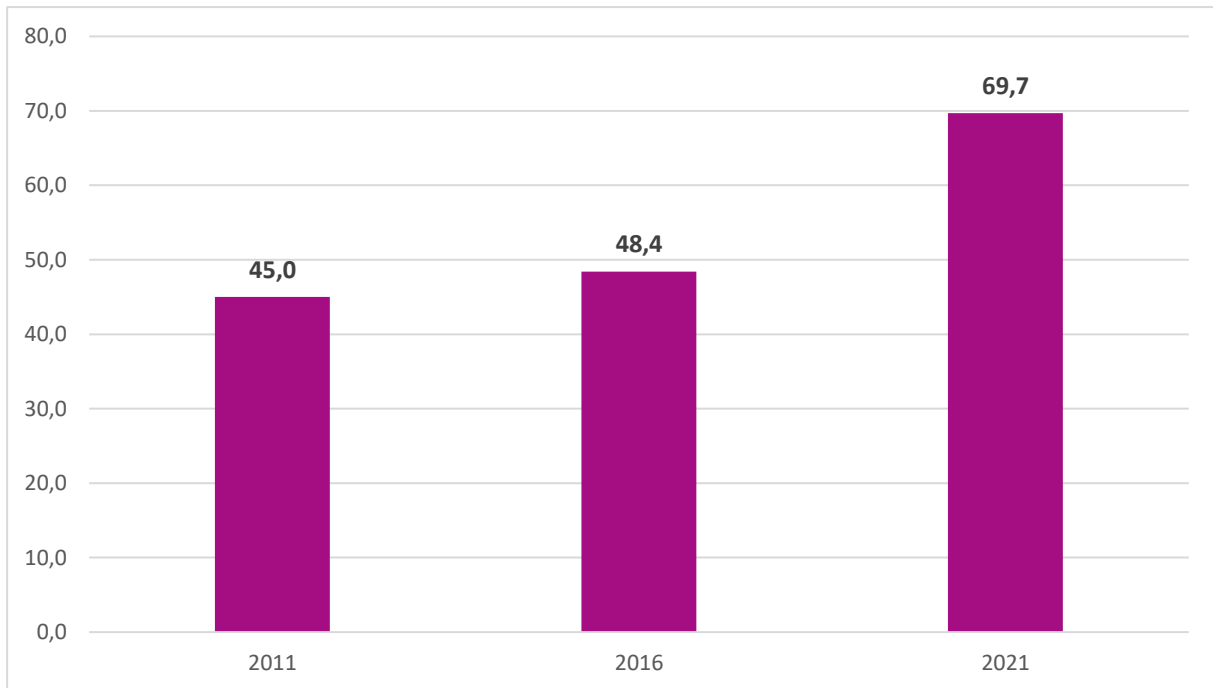
Graphique 8 : Proportion des femmes dans les instances de Direction au Niger (%) de 2017 à 2021



Source : Annuaire Statistique du MPF/PE

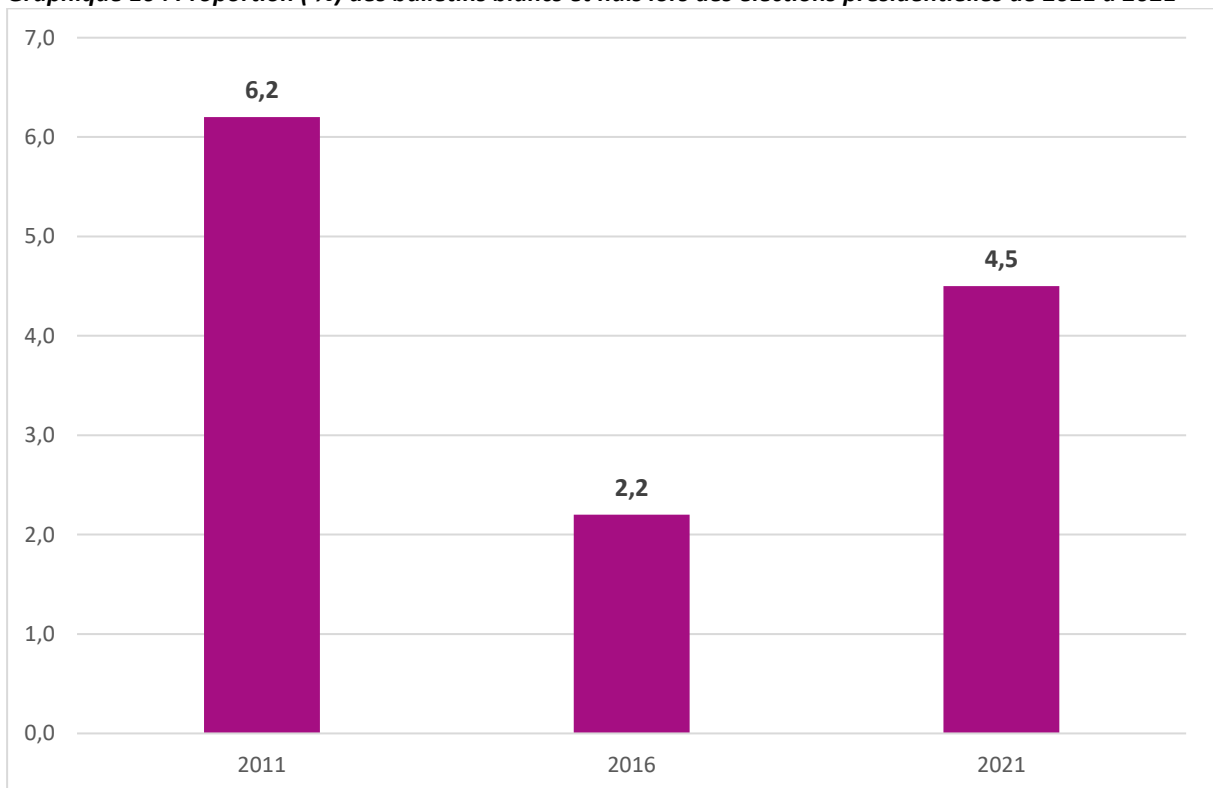
5.2 ELECTIONS EFFECTIVES

Graphique 9 : Taux de participation (%) aux élections présidentielles de 2011 à 2021



Source : Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

Graphique 10 : Proportion (%) des bulletins blancs et nuls lors des élections présidentielles de 2011 à 2021



Source : Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)



5.3 DISCRIMINATION DANS LES SERVICES PUBLICS

Tableau 25 : Proportions de victimes de discrimination ayant signalé leur situation aux autorités

Type de discrimination	2017			2021		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Ethnicité	16,0	8,1	9,5	19,9	18,8	19,0
Origine régionale	18,8	9,5	11,2	18,9	15,0	15,7
Religion	14,8	8,2	9,4	10,7	12,8	12,4
Situation Économique (pauvreté)	28,6	20,4	21,8	33,0	38,3	37,3
Genre/sexe	16,6	8,4	9,9	15,2	13,0	13,4
Handicap	16,9	7,5	9,1	2,2	2,2	2,2
Ensemble	37,8	20,6	23,6	34,9	27,5	33,7

Source : Rapport National sur les ODD 2024

CHAPITRE 6 : DROIT A L'EDUCATION

Le droit à l'éducation constitue un fondement essentiel des droits humains, reconnu et protégé par plusieurs instruments internationaux. L'**Article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH, 1948)** consacre le droit de toute personne à l'instruction, garantissant l'accès à l'enseignement primaire gratuit et l'encouragement à la fréquentation de l'enseignement secondaire et supérieur en fonction du mérite de chacun. De même, l'**Article 13 du Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC, 1966)** oblige les États à garantir l'accès à l'éducation et à développer les programmes scolaires pour favoriser l'égalité des chances, l'alphabétisation et la formation continue. Sur le plan régional, la **Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (1990)** souligne également l'importance de l'éducation dans le développement harmonieux des enfants. Enfin, la **Constitution du Niger (2010)** garantit l'accès à l'éducation pour tous et pose les bases de la gratuité et de l'obligation de l'enseignement primaire.

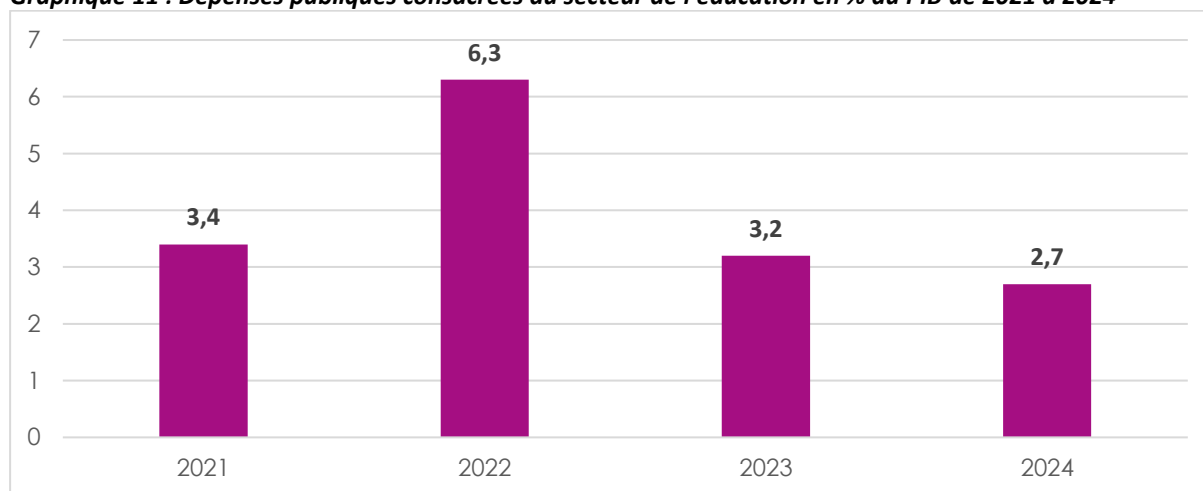
Ce chapitre examine les différentes dimensions du droit à l'éducation au Niger, en se basant sur des données statistiques récentes. Il explore les dépenses publiques et privées consacrées à l'éducation, le taux de scolarisation au primaire et au secondaire, l'accès à l'éducation selon les régions et les sexes, la qualification des enseignants, et les efforts de promotion de l'alphabétisation des adultes. Ces indicateurs permettent de mesurer l'effectivité de l'éducation comme droit fondamental et de détecter les inégalités et les défis persistants dans l'implémentation de ce droit.

Les sections suivantes présentent successivement les dépenses en éducation, les taux de scolarisation et de transition entre les cycles, l'accès aux infrastructures éducatives, la qualification du personnel enseignant et l'alphabétisation des adultes, permettant ainsi une vision complète de l'état de l'éducation au Niger.



6.1 DEPENSES EN EDUCATION

Graphique 11 : Dépenses publiques consacrées au secteur de l'éducation en % du PIB de 2021 à 2024



Source : DGB/MEF ET INS/DCNCEE

Tableau 26 : Part des dépenses des ménages consacrées à l'éducation par enfant inscrit dans un établissement en 2021

Caractéristiques	Dépenses d'éducation							
	Frais scolaires	Cotisation	Cahiers & livres	Autres fournitures	Uniforme	Cantine	Transport	Autres dépenses
RÉGION								
Agadez	10 112	2 155	7 142	2 231	8 154	562	621	2 078
Diffa	3 496	1 659	4 379	1 627	6 204	54	318	467
Dosso	6 586	2 244	3 898	1 875	7 317	711	7	557
Maradi	5 127	2 276	3 806	1 563	6 770	49	86	1 786
Tahoua	5 936	1 456	5 322	1 937	7 005	13	29	891
Tillabéri	5 729	1 401	5 453	2 963	8 339	265	7	295
Zinder	4 401	1 819	3 973	2 253	5 083	230	266	478
Niamey	39 737	1 867	9 967	3 731	10 185	397	1 043	2 833
MILIEU DE RÉSIDENCE								
Urbain	17 305	1 916	6 638	2 809	8 188	325	471	1 775
Rural	1 131	1 818	3 601	1 386	6 163	247	8	198
SEXE								
Masculin	12 860	1 863	5 664	2 226	7 228	275	353	1 196
Féminin	12 369	1 909	5 834	2 544	7 925	327	321	1 421
QUI GÈRE L'ÉCOLE								
Gouvernement	1 172	1 957	5 093	2 197	7 203	235	158	843
Privé religieux	90 941	1 765	9 650	2 412	9 324	0	11 224	4 118
Privé non	115 259	1 249	11 539	4 231	11 284	989	1 017	5 626
Communauté	20 500	1 000	27 500	10 000	7 500	0	0	0
Autre	0	0	0	0	3 000	0	0	0
Ensemble	12 599	1 888	5 754	2 395	7 599	302	336	1 316

Source : INS, EHCVM 2021

6.2 TAUX DE SCOLARISATION DANS LE PRIMAIRE

Tableau 27 : Taux Net de Scolarisation au Primaire (%) par région de 2023 à 2024

REGION	TNS	
	2022-2023	2023-2024
Agadez	77,3	75,6
Diffa	57,8	59,5
Dosso	66,5	62,7
Maradi	68,2	65,9
Niamey	106,2	107,6
Tahoua	58,6	57,6
Tillabéri	48,5	45,9
Zinder	53,6	53,6
National	62,0	60,1

Source : Annuaire statistique MENAEPPLN éditions 2023-2024

Tableau 28 : Taux de Transition (%) Primaire-1er cycle secondaire et 1er cycle au second cycle du secondaire par région selon le sexe en 2024

Région	Primaire - 1er cycle secondaire			1er cycle secondaire - 2nd cycle secondaire		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Agadez	64,1	72,6	68,2	49,3	34,9	40,9
Diffa	50,3	51,1	50,8	53,7	45,7	49,3
Dosso	38,9	43,7	41,1	49,9	38,8	44,8
Maradi	38,6	38,9	38,7	48,9	42,3	46,1
Niamey	84,8	89,3	87,1	60,6	50,3	54,8
Tahoua	41,6	43,2	42,3	38,5	34,1	36,7
Tillabéri	33,9	38,9	36,5	43,6	35,9	39,5
Zinder	50,3	49,7	50,0	46,1	45,5	45,8
National	45,7	49,0	47,2	49,0	42,5	45,8

Source : Annuaire statistique MENAEPPLN éditions 2023-2024

Tableau 29: Taux Brut de Scolarisation au secondaire par région selon le cycle de 2023 à 2024

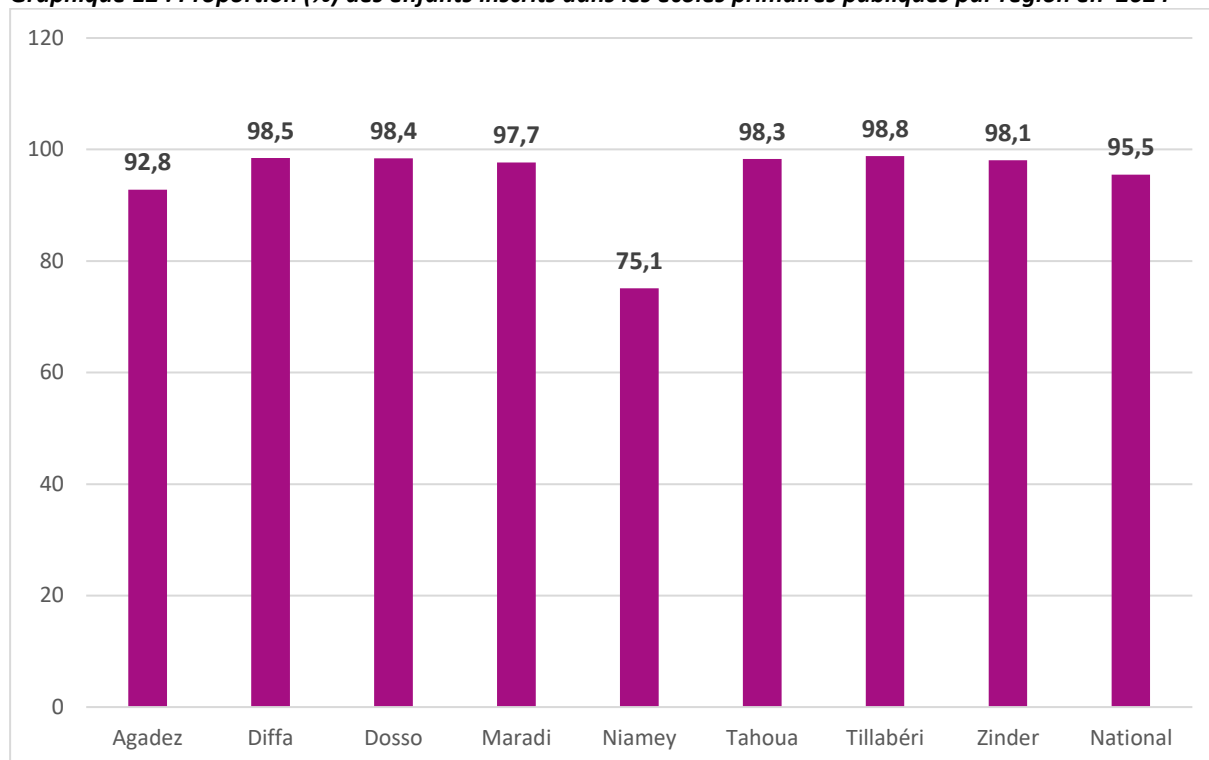
REGION	Taux Brut de Scolarisation			
	1er Cycle du Secondaire		2nd Cycle du Secondaire	
	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024
Agadez	44,4	39,9	16,0	15,4
Diffa	19,0	17,2	5,8	6,5
Dosso	29,6	26,1	8,1	9,6
Maradi	31,0	26,5	8,3	9,2
Niamey	94,4	85,6	44,9	49,7
Tahoua	23,6	20,2	5,5	5,4
Tillabéri	18,1	15,0	4,8	5,3
Zinder	20,8	18,3	5,2	6,0
National	28,8	25,1	8,8	9,6

Source : Annaaires statistiques MENAEPPLN éditions 2023-2024



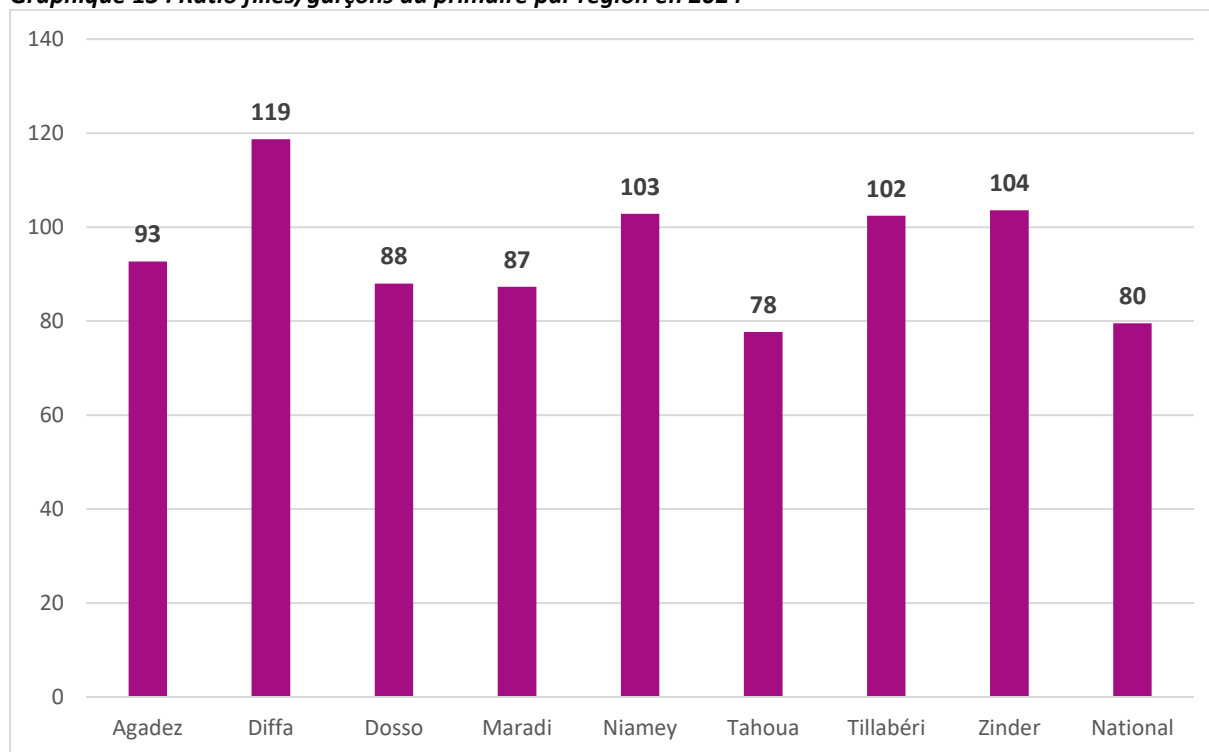
6.3 ACCES A L'EDUCATION

Graphique 12 : Proportion (%) des enfants inscrits dans les écoles primaires publiques par région en 2024



Source : Calcul de l'auteur à partir de l'annuaire statistique MENAEPPLN édition 2023-2024

Graphique 13 : Ratio filles/garçons au primaire par région en 2024



Source : Annuaire statistique MENAEPPLN édition 2023-2024

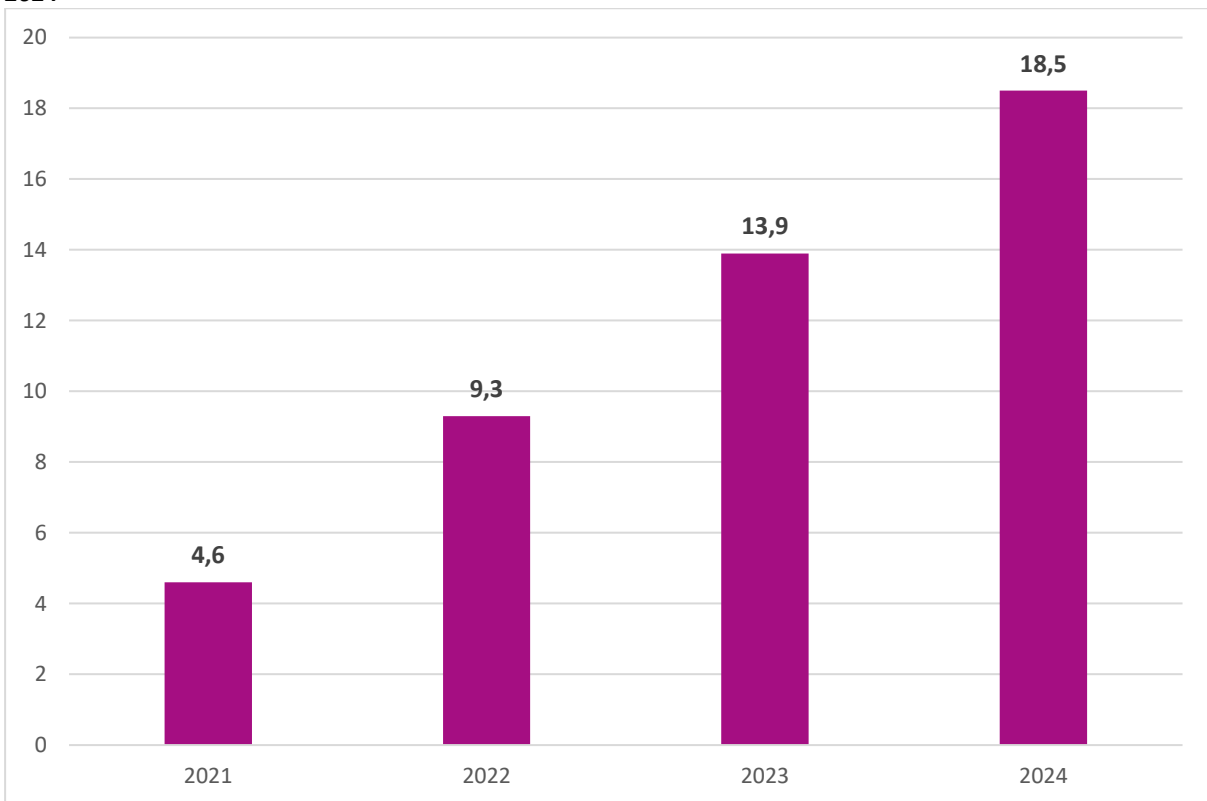
Tableau 30 : Proportion (%) des écoles primaires à cantine de 2023 à 2024

REGION	2022-2023	2023-2024
Agadez	26,4	26,7
Diffa	44,9	51,2
Dosso	6,5	5,6
Maradi	9,6	10,3
Tahoua	6,8	11,2
Tillabéri	11,2	10,0
Zinder	8,5	16,8
Niamey	15,4	1,7
National	12,4	13,0

Source : Annuaire statistique MENAEPPLN éditions 2022-2023 et 2023-2024

6.4 QUALIFICATION ET COUVERTURE EN MATIERRE DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE

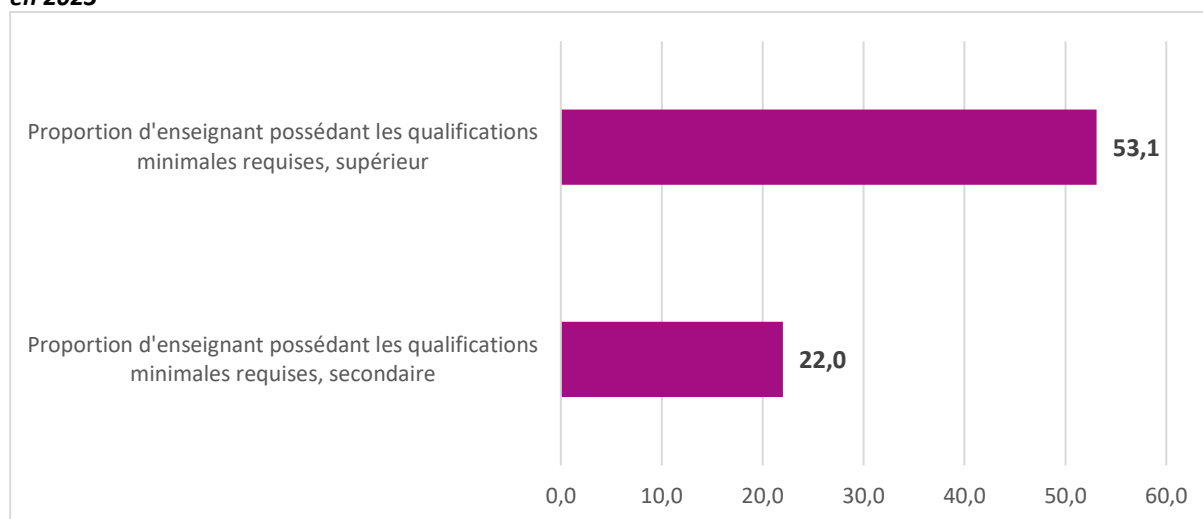
Graphique 14 : Proportion (%) des enseignants de l'école primaire pleinement qualifiés et formés de 2021 à 2024



Source : DGEO/MENAEPPLN



Graphique 15 : Proportion (%) des enseignants du secondaire ou du supérieur pleinement qualifiés et formés en 2023



Source : DGEO/MENAEPLN

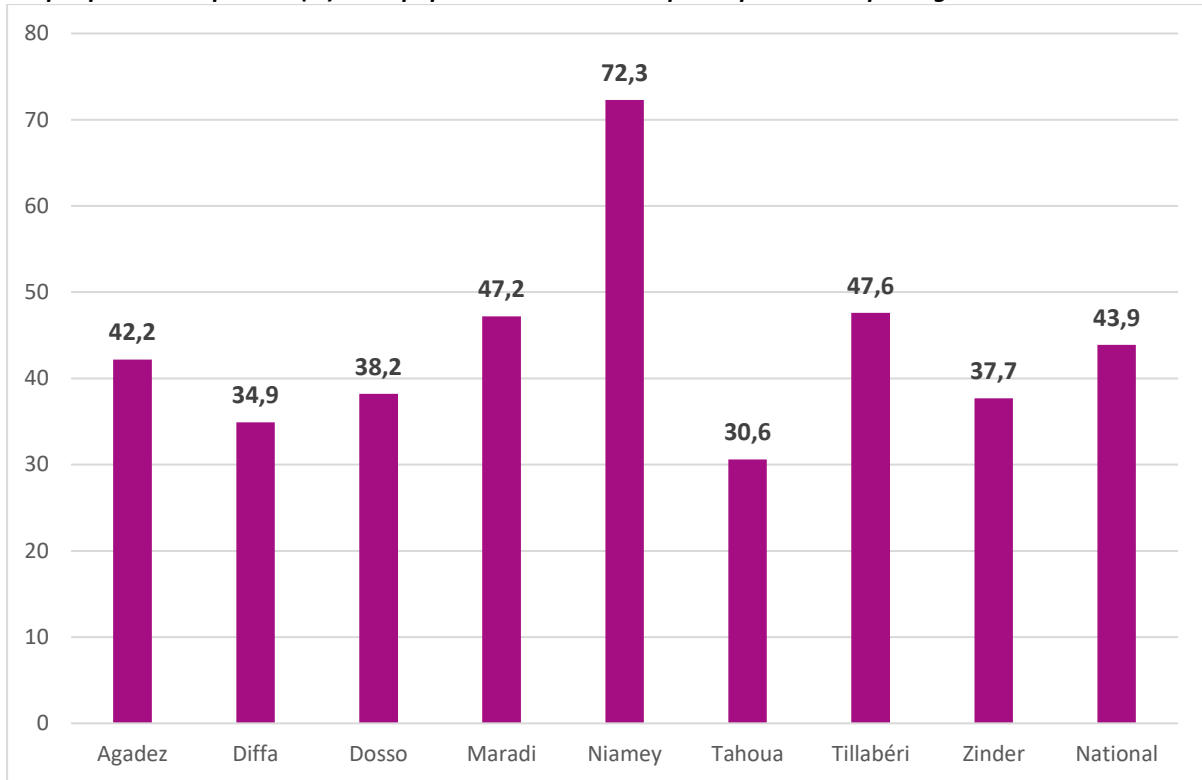
Tableau 31: Nombre d'Enseignants, Elèves et ratio Elèves/enseignants par région et par niveau au cours de

REGION	ENSEIGNEMENT	Elèves	Enseignants chargés de cours	Élèves/ Enseignant
AGADEZ	Cycle de Base II et Moyen	34 135	1 078	32
	Education de Base	106 473	2 937	36
	Enseignement Préscolaire	11 225	302	37
DIFFA	Cycle de Base II et Moyen	17 960	777	23
	Education de Base	100 476	2 620	38
	Enseignement Préscolaire	8 180	197	42
DOSSO	Cycle de Base II et Moyen	98 201	2 733	36
	Education de Base	372 035	9 103	41
	Enseignement Préscolaire	22 052	690	32
MARADI	Cycle de Base II et Moyen	162 774	4 230	38
	Education de Base	655 074	13 643	48
	Enseignement Préscolaire	22 429	640	35
NIAMEY	Cycle de Base II et Moyen	168 797	3 898	43
	Education de Base	328 074	9 119	36
	Enseignement Préscolaire	50 824	1 917	27
TAHOUA	Cycle de Base II et Moyen	116 582	3 073	38
	Education de Base	548 165	11 435	48
	Enseignement Préscolaire	25 964	720	36
TILLABÉRI	Cycle de Base II et Moyen	74 270	2 793	27
	Education de Base	354 967	8 851	40
	Enseignement Préscolaire	27 312	758	36
ZINDER	Cycle de Base II et Moyen	116 356	3 222	36
	Education de Base	537 287	11 928	45
	Enseignement Préscolaire	25 595	687	37
NIGER	Cycle de Base II et Moyen	789 075	21 804	36
	Education de Base	3 002 551	69 636	43
	Enseignement Préscolaire	193 581	5 911	33

Source : Annuaire statistique MENAEPLN 2023-2024

6.5 PROMOUVOIR L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

Graphique 16 : Proportion (%) de la population de 15 ans et plus alphabétisée par région en 2021



Source : calculé à partir des données EHCVM 2021, INS



CHAPITRE 7 : DROIT A UN LOGEMENT DECENT

Le droit à un logement décent constitue un élément fondamental de la jouissance des droits humains et de la dignité de la personne. Il est inscrit à l'article 25 de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948**, qui garantit le droit à un niveau de vie suffisant pour soi et sa famille, incluant l'alimentation, l'habillement, le logement et les soins nécessaires à la santé. De même, l'**article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de 1966** stipule que les États parties doivent reconnaître le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant, en particulier en matière de logement adéquat.

Au Niger, ce droit est également consacré par la **Constitution de 2010**, qui, dans ses dispositions relatives à la protection sociale et au bien-être de la population, engage l'État à promouvoir l'accès à un logement sûr et approprié. L'importance de ce droit se traduit par la nécessité d'assurer non seulement la disponibilité d'un logement, mais aussi sa qualité, son accessibilité financière, ainsi que l'accès aux services essentiels tels que l'eau potable, l'électricité et un assainissement adéquat.

Les données statistiques nationales permettent d'évaluer la situation du logement au Niger en analysant la qualité des habitations, le statut d'occupation, l'accès aux infrastructures de base, la densité par pièce, ainsi que les dépenses liées au logement. Par ailleurs, l'urbanisation rapide contribue à l'augmentation des bidonvilles, soulignant l'urgence d'une politique de logement adaptée et inclusive.

Ainsi, ce chapitre vise à présenter une analyse détaillée de la situation du logement au Niger, en mettant en lumière les défis relatifs à la qualité, à l'accessibilité et aux infrastructures de base, conformément aux engagements internationaux et nationaux en matière de droits humains.

7.1 QUALITE DU LOGEMENT DES MENAGES

Tableau 32 : Répartition (%) des types de logements par région en 2021

Région	Types de logements							Ensemble
	Villa de type moderne	Maison moderne dans une concession	Célibatérium	Maison individuelle de type traditionnel	Chambre (entrer-coucher)	Case traditionnelle	Tente/hangar/bâche	
Agadez	2,0	10,7	3,3	50,5	5,6	8,9	19,1	100
Diffa	0,6	2,9	0,7	49,3	6,2	35,4	4,9	100
Dosso	0,9	2,4	3,1	75,8	2,0	15,4	0,3	100
Maradi	1,5	3,8	1,3	64,6	10,7	16,8	1,3	100
Tahoua	0,7	3,0	0,5	82,1	8,1	5,0	0,7	100
Tillabéri	0,6	2,1	1,1	74,2	1,3	17,6	3,2	100
Zinder	0,5	2,6	0,7	72,3	9,3	13,7	0,9	100
Niamey	19,4	19,7	37,9	13,2	3,4	1,5	5,0	100
National	2,0	4,1	3,4	68,6	6,5	13,2	2,2	100

Source : INS, Rapport sur les indicateurs sociaux/ EHCVM 2021

Tableau 33: Répartition (en %) des logements par région selon le statut d'occupation en 2021

Région	Statut d'occupation				Ensemble
	Propriétaire avec titre	Propriétaire sans titre	Locataire	Autre type	
Agadez	23,5	51,4	8,8	16,4	100
Diffa	9,7	76,5	3,0	10,8	100
Dosso	4,2	81,9	2,1	11,8	100
Maradi	7,4	65,7	2,4	24,6	100
Tahoua	7,2	75,7	0,5	16,6	100
Tillabéri	8,5	77,3	1,8	12,3	100
Zinder	5,9	84,3	2,7	7,1	100
Niamey	35,4	3,5	37,2	23,9	100
National	9,1	71,6	4,3	15,0	100

Source : INS, Rapport sur les indicateurs sociaux/ EHCVM 2021



Tableau 34 : Proportion (%) des ménages selon les conditions du logement en 2021

Région	Mur en matériaux définitifs	Sol en matériaux définitifs	Toit en matériaux définitifs
Agadez	38,4	28,7	5,3
Diffa	13,2	8,6	6,7
Dosso	35,9	11,8	21,6
Maradi	21,0	15,4	18,7
Tahoua	21,6	10,7	13,7
Tillabéri	8,0	9,4	5,9
Zinder	31,0	11,9	24,1
Niamey	81,5	87,8	82,1
National	26,8	16,9	20,1

Source : Rapport sur les indicateurs sociaux/ EHCVM 2021

7.2 DISPONIBILITE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ELECTRICITE DANS LE LOGEMENT

Tableau 35 : Proportion(%) des ménages ayant accès à l'eau potable, assainissement et électricité dans le ménage en 2021

Région	Disponibilité eau potable dans le logement	Assainissement sain	Logement utilisant l'électricité
Agadez	66,3	20,1	28,5
Diffa	47,0	3,7	14,2
Dosso	58,9	2,1	15,5
Maradi	65,1	5,6	12,1
Tahoua	49,6	6,2	22,3
Tillabéri	51,2	1,7	18,0
Zinder	53,4	3,3	9,6
Niamey	86,4	30,8	76,7
Niger	57,1	6,1	19,6

Source : INS, Rapport sur les indicateurs sociaux/ EHCVM 2021

7.3 MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES ET DES DECHETS

Tableau 36 : Proportion des ménages qui évacuent sainement les eaux et les ordures par région en 2021

Région	Déchets évacués sainement	Toilettes saines	Eau usées évacuées sainement
Agadez	24,4	23,8	1,0
Diffa	13,8	3,6	0,9
Dosso	4,7	1,2	0,2
Maradi	13,1	3,2	1,2
Tahoua	3,6	7,5	0,6
Tillabéri	1,7	2,0	0,2
Zinder	7,2	1,7	0,8
Niamey	71,4	34,2	13,6
National	11,0	5,9	1,4

Source : INS, Rapport sur les indicateurs sociaux/ EHCVM 2021

7.4 NOMBRE DE PERSONNES PAR PIÈCE DANS LE LOGEMENT

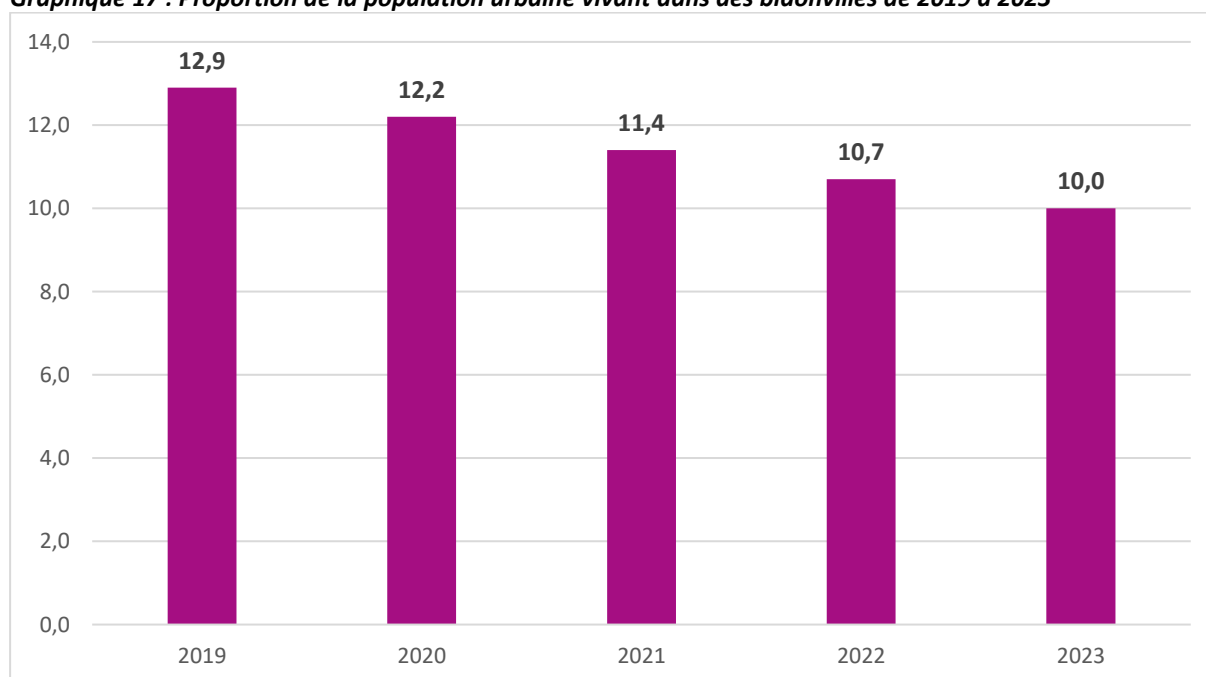
Tableau 37 : Répartition (en%) du nombre de personnes par pièce utilisées pour dormir dans le logement selon le milieu de résidence en 2021

Nombre de personnes par pièce utilisées	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Une	35,9	42,4	41,3
Deux	41,1	35,6	36,5
Trois ou plus	23,0	22,0	22,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INS, Rapport sur les indicateurs sociaux/ EHCVM 2021

7.5 PERSONNES VIVANT DANS DES BIDONVILLES

Graphique 17 : Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles de 2019 à 2023



Source : Direction des Statistiques, Ministère de l'équipement

7.6 DEPENSES DE LOGEMENT

Tableau 38: Loyer mensuel moyen par région en FCFA

Région	Loyer mensuel moyen en FCFA
Agadez	16 377
Diffa	20 637
Dosso	17 404
Maradi	21 801
Tahoua	12 942
Tillabéri	20 016
Zinder	10 849
Niamey	32 670
National	25 154

Source : calculées à partir des données EHCVM 2021



CHAPITRE 8 : DROIT A UN TRAVAIL DECENT

Le droit à un travail décent est reconnu par plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits humains, notamment l'**Article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)** qui stipule que « toute personne a droit au travail, au libre choix de son emploi, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ». De même, le **Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (1966)** consacre le droit de chacun à des conditions de travail justes et favorables, incluant un salaire équitable et la sécurité sociale.

Au Niger, ce droit demeure central dans la promotion du développement humain et de l'équité sociale. Le présent chapitre examine l'accès au travail et la qualité de l'emploi à travers différentes dimensions : le chômage et le chômage élargi, la répartition emploi-population selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction, la précarité de l'emploi et le taux de salarisation. Il met également en lumière les initiatives de création d'emplois, les mesures de contrôle du respect des normes du travail, ainsi que les problématiques liées au travail des enfants.

Les données présentées révèlent des disparités régionales et sexospécifiques importantes, avec des taux de chômage plus élevés chez les jeunes et les femmes, ainsi qu'une prévalence notable des emplois précaires. Par ailleurs, les efforts de renforcement des capacités et les inspections du travail illustrent la volonté des autorités de promouvoir un travail décent conforme aux standards internationaux. Ce chapitre permet ainsi d'évaluer les progrès et les défis du Niger dans la réalisation effective du droit à un emploi décent pour l'ensemble de sa population.

8.1 CHOMAGE

Tableau 39 : Taux de chômage au sens strict par sexe selon la région (%) en 2022

Sexe	REGION							
	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Jeunes de 15-24 ans								
Hommes	22,9	38,8	10,5	19,1	7,5	9,7	23,6	21,2
Femmes	36,4	53,0	9,4	13,4	1,3	39,4	40,5	27,0
Ensemble	27,4	44,1	10,0	16,3	5,0	20,9	29,5	23,5
Jeunes de 15-35 ans								
Hommes	13,3	26,2	4,4	12,9	7,2	9,7	14,7	13,4
Femmes	36,4	41,8	9,6	8,3	7,0	28,5	26,0	20,6
Ensemble	22,2	32,8	6,5	10,8	7,1	16,7	19,2	16,4
Population de 15 ans et plus								
Hommes	14,1	16,7	2,8	9,2	4,6	6,6	9,7	9,4
Femmes	28,3	33,4	5,4	7,4	7,1	18,6	19,2	15,2
Ensemble	18,9	22,9	3,8	8,5	5,5	10,8	13,1	11,6

Source : INS, Enquête² nationale de référence sur l'emploi et le chômage des jeunes 2022

² Niamey n'est pas concerné par l'enquête en 2022

Tableau 40: Taux de chômage élargi³ par sexe selon la région (%) en 2022

Sexe	REGION							
	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Jeunes de 15-24 ans								
Hommes	47,9	50,7	28,4	39,2	62,2	41,7	46,8	46,4
Femmes	82,7	78,3	62,5	39,3	69,8	81,6	70,7	66,5
Ensemble	67,2	64,8	47,6	39,3	65,9	64,2	57,0	56,3
Jeunes de 15-35 ans								
Hommes	32,5	36,4	16,5	24,8	48,5	29,0	32,5	31,5
Femmes	73,8	66,6	53,1	32,1	61,4	72,6	60,0	57,0
Ensemble	55,1	52,2	36,3	28,4	54,9	52,9	46,0	44,5
Population de 15 ans et plus								
Hommes	28,3	24,8	10,9	18,0	36,2	20,1	23,2	23,0
Femmes	66,6	58,5	39,4	28,0	58,5	62,3	51,5	48,6
Ensemble	46,7	40,4	25,0	22,6	45,9	41,2	35,8	34,8

Source : INS, Enquête nationale de référence sur l'emploi et le chômage des jeunes 2022

Tableau 41 : Proportion des personnes travaillant en temps partiel et volume horaire par semaine

	Proportion en temps partiel	Volume horaire total par semaine
Femmes	92,3	18,5
Hommes	75,0	29,1
Ensemble	82,8	24,4

Source : calculées à partir des données EHCVM 2021

Au sens strict, le chômage décrit la situation d'une personne en âge de travailler qui :

- était sans emploi au cours des sept (7) derniers jours ou de la semaine de référence ;
- a fait des démarches pour chercher un emploi en échange d'une rémunération ou d'un profit au cours des trente (30) derniers jours ou d'un mois de référence et ;
- se déclare disponible sur une période de deux (2) semaines pour occuper un emploi ou mener une activité rémunératrice.

³ Au sens large, le chômage décrit la situation d'une personne en âge de travailler qui :

- était sans emploi au cours des sept (7) derniers jours ou de la semaine de référence ;
- qui n'a pas fait des démarches pour chercher un emploi en échange d'une rémunération ou d'un profit au cours des trente (30) derniers jours ou d'un (1) mois de référence, pour des raisons involontaires et;
- se déclare disponible sur une période de deux (2) semaines pour occuper un emploi ou mener une activité rémunératrice.



8.2 RATIO EMPLOI-POPULATION

Tableau 42 : Répartition de la population en emploi⁴ par sexe, âge et niveau d'instruction selon les régions (%) en 2022

Caractéristiques	REGION							
	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Ensemble
Sexe								
Hommes	69,9	67,8	60,2	57,2	66,8	67,9	66,5	63,7
Femmes	30,1	32,2	39,8	42,8	33,2	32,1	33,5	36,3
Groupe d'âges								
15 à 24 ans	14,8	18,7	15,3	15,7	18,7	15,7	17,2	16,5
25 à 35 ans	34,6	33,5	30,1	30,7	30,1	30,7	33,3	32,0
36 à 64 ans	47,8	43,4	50,8	45,9	46,3	50,8	45,1	46,5
65 ans et plus	2,8	4,3	3,8	7,7	5	2,8	4,4	5,1
Niveau d'instruction								
Aucun	38,1	57,1	24,6	51,7	49,3	30,1	36,7	42,1
Primaire	23,5	13,8	23,3	18,0	16,2	25,6	15,9	18,4
Secondaire	34,9	24,9	41,9	25,1	27,3	37,2	40,7	33,3
Supérieur	3,6	4,3	10,2	5,2	7,2	7,2	6,8	6,2

Source : INS, Enquête nationale de référence sur l'emploi et le chômage des jeunes 2022

8.3 PRECARITE DE L'EMPLOI

Tableau 43 : Proportion des travailleurs dont l'emploi est précaire par niveau d'instruction et sexe en 2017

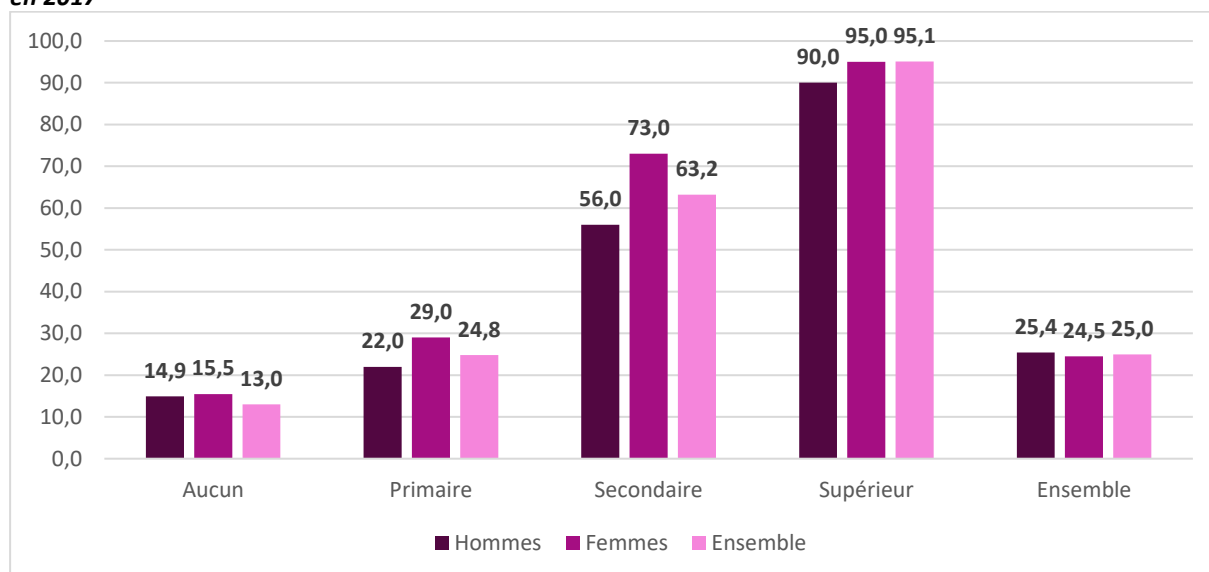
Caractéristiques	Taux d'emplois précaires
Niveau d'instruction	
Aucun	25,3
Primaire	36,3
Secondaire	25,0
Supérieur	8,6
Sexe	
Masculin	29,5
Féminin	18,6
Ensemble	26,2

Source : INS, Rapport ERI-ESI 2017

⁴ La population en emploi est constituée d'individus qui, au cours de la semaine de référence ou des 7 derniers jours, ont réalisé une activité durant au moins une heure, pour produire des biens ou des services en échange d'une rémunération ou d'un profit.

8.4 TAUX DE SALARISATION

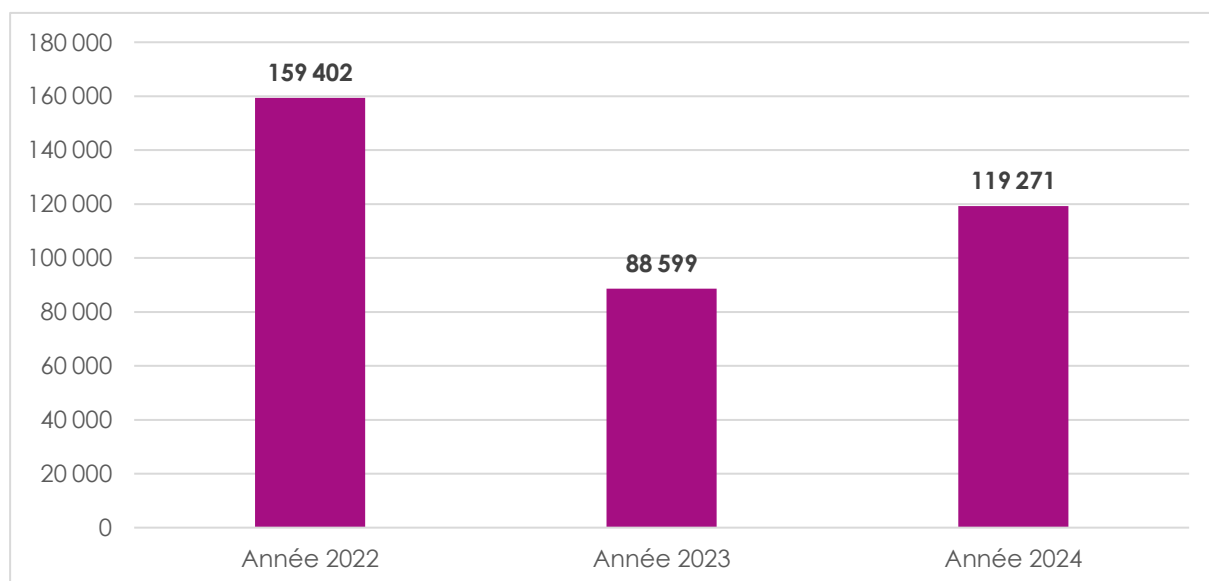
Graphique 18: Taux de salarisation dans le secteur non agricole par niveau d'instruction du chef de ménage en 2017



Source : INS, Rapport ERI-ESI 2017

8.5 CREATION D'EMPLOI

Graphique 20: Nombre des emplois créés de 2022 à 2024



Source : DS MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE(ONEF)

Tableau 44 : Bénéficiaires de renforcement de capacité en technique de recherche d'emploi et contrat de reconversion professionnelle de 2022 à 2024

ANNEE	BENEFICIAIRES
2022	560
2023	1 133
2024	549

Source : DS MFP/T/E (ANPE)



Tableau 45 : Bénéficiaires d'un soutien au sein des espace d'information et d'orientation professionnelle par région de 2022 à 2024

REGIONS	2022	2023	2024
AGADEZ	3 442	3 442	7 121
DOSSO	3 581	6 389	5 198
DIFFA	1 900	3 126	4 916
MARADI	17 167	14 467	15 388
TAHOUA	4 769	2 089	1 481
TILLABERI	0	228	1 852
ZINDER	9 844	9 844	8 679
NIAMEY	16 785	26 637	21 375
NIGER	57 488	66 222	66 010

Source : DS MFP/T/E (ANPE)

Tableau 46 : Nombre des femmes cadres dans les entreprises des secteurs para publics et privées a travers les contrats de travail visés de 2022 à 2024

ANNEE	NOMBRE
2022	2276
2023	1858
2024	1532

Source : DS MFP/T/E (ANPE)

8.6 CONTROLE DE RESPECT DES NORMES DU TRAVAIL

Tableau 47 : Situation des inspections effectuées au sein des entreprises par inspection du travail de 2022 à 2023

Inspection du travail	2022		2023	
	Inspection effectuées	Mise à demeure	Inspection effectuées	Mise à demeure
AGADEZ	149	35	189	63
DIFFA	191	43	260	214
DOSSO	106	93	110	107
MARADI	57	57	185	185
NIAMEY	285	280	503	377
TAHOUA	34	34	200	64
TILLABERI	197	0	94	11
ZINDER	59	31	17	6
N'GOURTI	0	0	0	0
ARLIT	0	0	0	0
NIGER	1 078	573	1 558	1 027

Source : DS MFP/T/E (ANPE)

8.7 TRAVAIL DES ENFANTS

Tableau 48 : Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et par âge avec tâches domestiques en 2021

Caractéristiques	Enfant travailleurs (en %)	Effectif enfant travailleurs
GROUPE AGE		
Moins de 15 ans	19,2	785 322
15-17 ans	1,5	23 383
Total	7,9	808 705
SEXE		
Femmes	8,8	443 964
Hommes	6,9	364 741
Total	7,9	808 705

Source : calcul des auteurs à partir des données EHCVM 2021

8.8 POPULATION ACTIVE OCCUPEE

Tableau 49: Répartition (%) de la population active occupée selon certaines caractéristiques sociodémographiques en 2018 et 2021

Caractéristiques	Années	
	2018	2021
RÉGION		
Agadez	56,1	50,2
Diffa	56,9	57,7
Dosso	59,3	54,8
Maradi	64,1	64,4
Tahoua	53,2	53,9
Tillabéri	53,1	45,8
Zinder	61,4	57,7
Niamey	47,7	45,8
MILIEU DE RÉSIDENCE		
Urbain	48,8	48,3
Rural	59,8	56,3
SEXE		
Masculin	73,7	67,3
Féminin	44,5	45,0
NIVEAU D'INSTRUCTION		
Aucun	61,8	60,9
Maternelle	0,0	12,4
Primaire	53,5	47,6
Secondaire général 1	37,6	31,1
Secondaire technique 1	27,6	21,5
Secondaire général 2	34,2	32,0
Secondaire Technique 2	65,2	62,4
Post secondaire	65,7	52,1
Supérieur	61,0	60,3
National	57,5	54,8

Source : Rapport d'Enquête EHCVM 2018 et 2021



CHAPITRE 9 : LE DROIT A LA SECURITE SOCIALE

Le droit à la protection sociale est un pilier fondamental des droits économiques et sociaux, garantissant à toute personne la sécurité face aux risques liés à la santé, à la vieillesse, au chômage ou à d'autres situations de vulnérabilité. Ce droit est reconnu par plusieurs instruments internationaux, notamment **l'Article 22 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)**, qui stipule que toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale. Le **Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (1966)** réaffirme également l'obligation des États de mettre en place des systèmes efficaces de protection sociale pour assurer le bien-être de leurs populations.

Au Niger, la couverture de la sécurité sociale reste inégalement répartie entre les régions et les catégories de travailleurs. Les zones urbaines, notamment la capitale Niamey, concentrent la majorité des affiliés et bénéficiaires de prestations, tandis que certaines régions rurales demeurent sous-couvertes. Ce chapitre présente une analyse détaillée de la participation des travailleurs au régime de sécurité sociale, de l'accès effectif aux prestations, ainsi que des mécanismes de recours et de traitement des plaintes. L'objectif est d'évaluer dans quelle mesure le droit à la sécurité sociale est effectivement respecté et de mettre en lumière les disparités régionales et les défis à relever pour une protection sociale universelle.

Tableau 50: Effectif de main-d'œuvre participant au régime de sécurité sociale par région de 2022 à 2023

RÉGION	ANNÉE	
	2022	2023
AGADEZ	10 822	11 550
DIFFA	3 630	3 732
DOSSO	5 170	4 965
MARADI	17 987	14 039
TAHOUA	7 700	7 214
TILLABERI	3 076	3 057
ZINDER	9 861	9 937
NIAMEY	64 334	64 396
NATIONAL	122 580	118 890

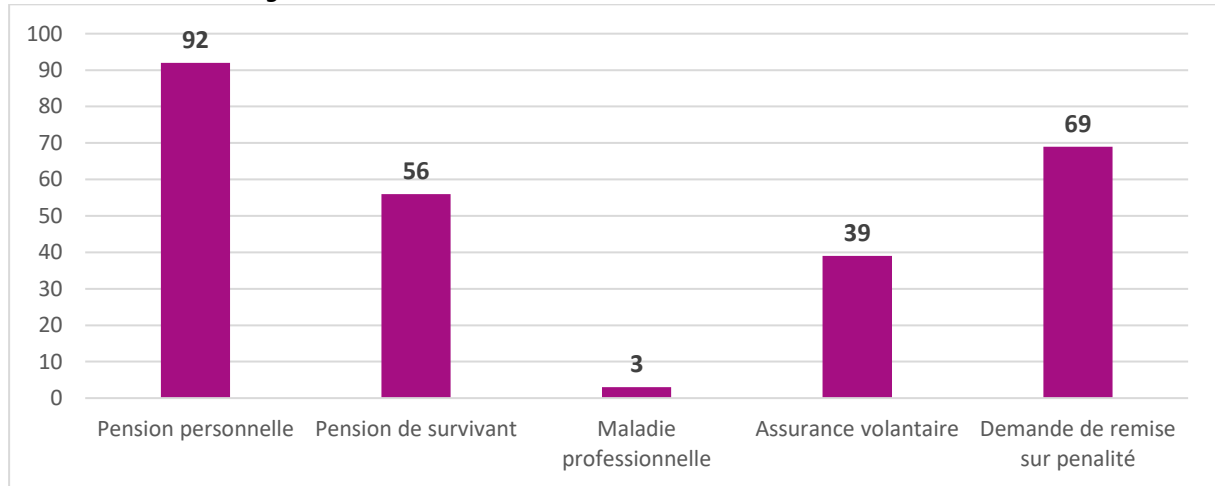
Source : caisse Nationale de Sécurité Sociale

Tableau 51 : Effectif des travailleurs couvert par un régime de sécurité sociale ayant demandé et perçu des prestations de sécurité sociale pendant la période considérée par région de 2022 à 2023

RÉGION	ANNÉE	
	2022	2023
AGADEZ	6 767	7 734
DIFFA	2 257	2 499
DOSSO	3 215	3 325
MARADI	11 185	9 401
TAHOUA	4 788	4 831
TILLABERI	1 913	2 047
ZINDER	6 132	6 654
NIAMEY	40 005	43 122
NATIONAL	76 262	79 613

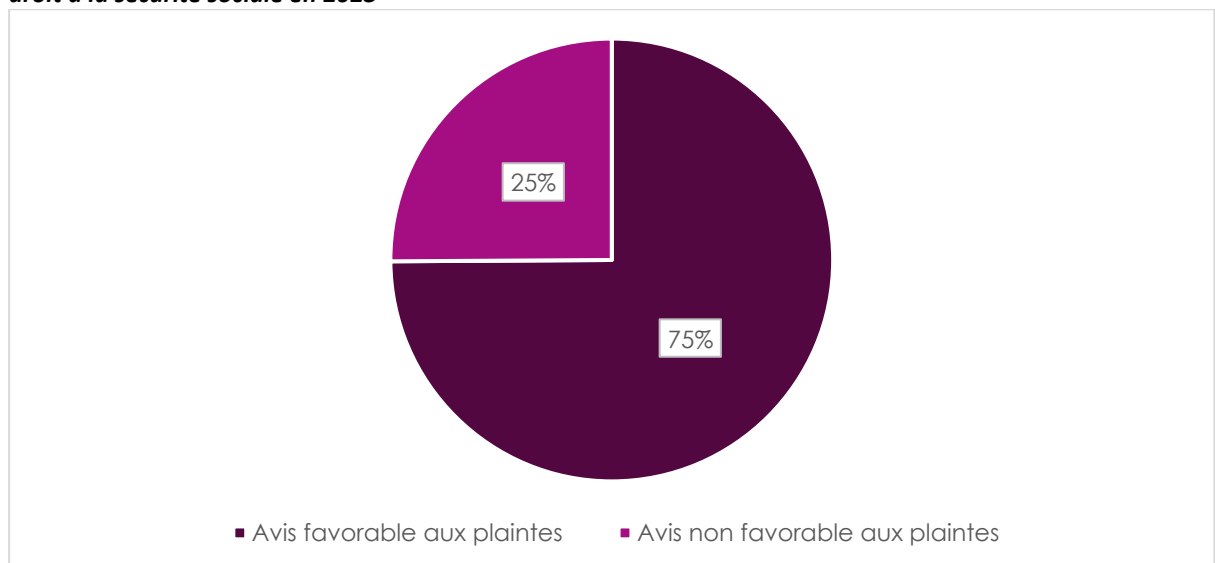
Source : caisse Nationale de Sécurité Sociale

Graphique 19 : Nombre de plaintes concernant le droit à la sécurité sociale reçues et gérées par la commission du recours gracieux de la CNSS en 2023



Source : caisse Nationale de Sécurité Sociale

Graphique 20: Avis émis par la commission du recours gracieux de la CNSS suite aux plaintes concernant le droit à la sécurité sociale en 2023



Source : caisse Nationale de Sécurité Sociale



CHAPITRE 10 : DROIT A LA LIBERTE D'OPINION ET D'EXPRESSION

Le droit à la liberté d'opinion et d'expression constitue un pilier fondamental des droits civils et politiques, garantissant à toute personne la liberté de penser, d'exprimer ses idées et de diffuser des informations sans ingérence. Ce droit est consacré par plusieurs instruments internationaux, notamment l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), qui affirme que toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression. Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (1966) réaffirme également l'obligation des États de garantir l'exercice de ce droit, tout en prévoyant certaines restrictions nécessaires au respect des droits d'autrui et à la protection de l'ordre public.

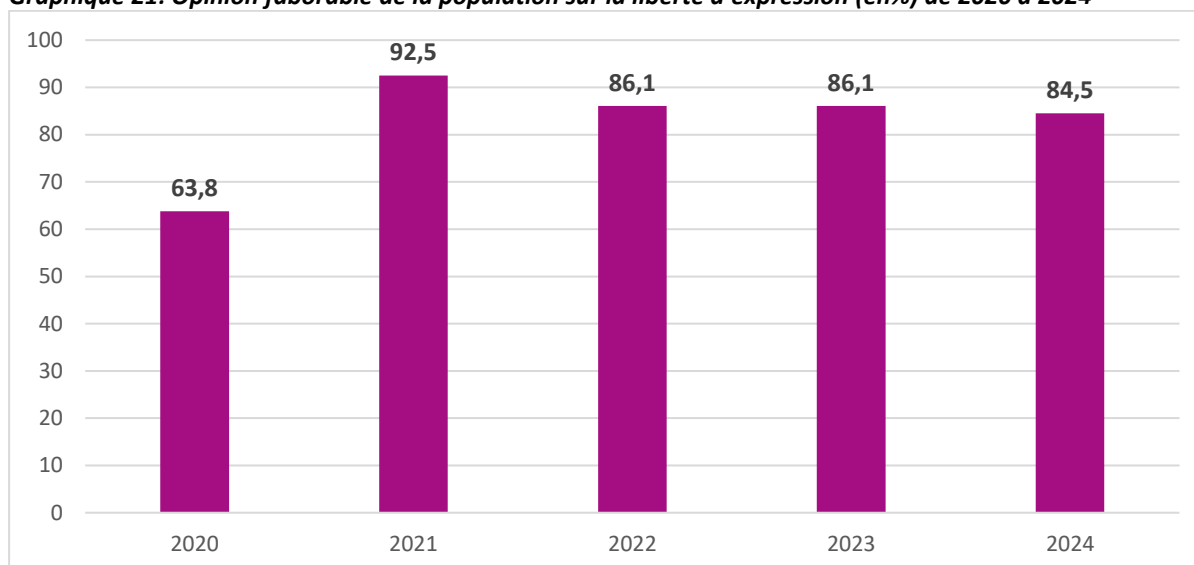
Au Niger, la liberté d'expression se manifeste à travers la pluralité des médias, incluant la presse écrite, audiovisuelle et les plateformes numériques, ainsi que le développement des radios communautaires qui jouent un rôle essentiel dans la diffusion de l'information, notamment en milieu rural. Elle englobe également l'accès des populations aux sources d'information et la participation des citoyens au débat public.

Le présent chapitre examine les différentes dimensions de la liberté d'expression : la perception de la population sur l'exercice de ce droit, l'évolution et la répartition des organes de presse selon leur statut, la couverture médiatique à travers les radios communautaires, ainsi que l'accès des populations aux médias (radio et télévision) selon les caractéristiques sociodémographiques. Il aborde également certaines implications liées à l'exercice de ce droit, notamment les cas de diffamation enregistrés.

Les données disponibles mettent en évidence des disparités importantes selon les régions, le milieu de résidence et le sexe, et soulignent les défis liés à l'accès équitable à l'information et à l'exercice effectif de la liberté d'expression. Ce chapitre permet ainsi d'évaluer les progrès réalisés par le Niger dans la promotion de ce droit fondamental et d'identifier les axes prioritaires pour son renforcement.

10.1 LIBERTE D'EXPRESSION

Graphique 21: Opinion favorable de la population sur la liberté d'expression (en%) de 2020 à 2024



Source : Annuaire DSSI/MJDH

Tableau 52 : Nombre de journaux, magazines, stations de radio, émissions de télévision et sites Internet par propriétaire (public ou privé)

Types de structures	2005-2009	2010-2014	2015-2019	2020-2022	2023	2024
PRESSE ECRITE	15	25	32	32	60	63
PUBLIC	2	2	2	2	2	2
PRIVÉ	13	23	30	30	58	61
PRESSE AUDIOVISUELLE	35	64	84	84	82	83
MÉDIAS AUDIOVISUELS PUBLICS	2	2	2	2	2	2
TÉLÉVISIONS PRIVÉES	4	14	14	14	16	17
RADIOS PRIVÉES	29	48	68	68	64	64
SITES D'INFORMATIONS ELECTRONIQUE	16	19	19

Source : DS/MCNTI et Conseil Supérieur de la Communication

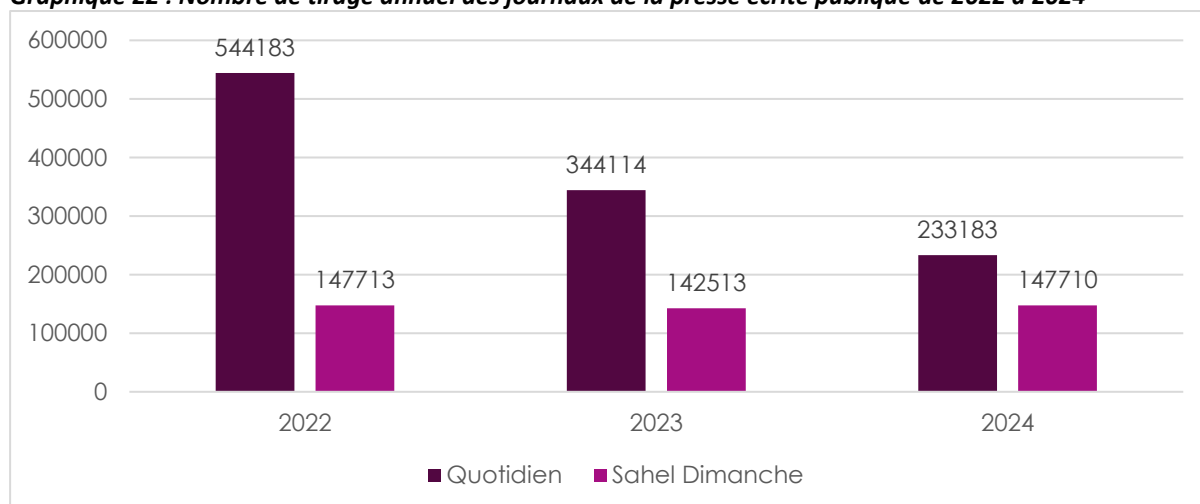
Tableau 53 : Nombre de radio communautaire fonctionnelle par région en 2023 et 2024

Région	2023	2024
Agadez	19	21
Diffa	13	18
Dosso	21	23
Maradi	24	27
Tahoua	28	33
Tillabéri	35	42
Zinder	31	35
Niamey	5	6
National	176	205

Source : DS/MCNTI, Rapport DMC



Graphique 22 : Nombre de tirage annuel des journaux de la presse écrite publique de 2022 à 2024



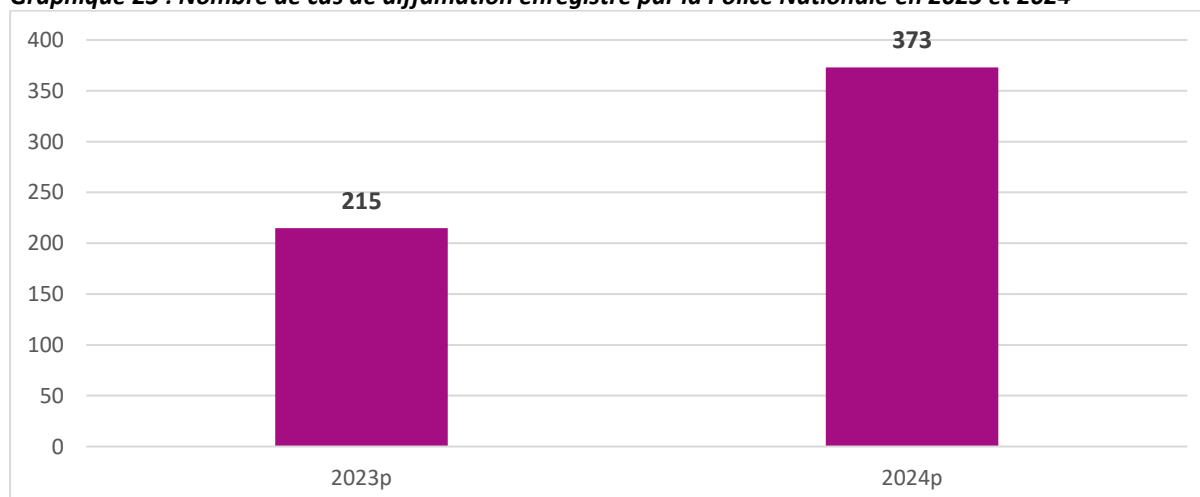
Source : DS/MCNTI, Rapport DMC

Tableau 54 : Proportion (%) de la population qui a accès à la télévision et aux émissions de radio en 2021

Caractéristiques	Radio	Télévision
RÉGION		
Agadez	31,4	29,0
Diffa	29,6	11,3
Dosso	26,6	9,9
Maradi	27,6	7,9
Tahoua	31,8	12,8
Tillabéri	32,1	9,6
Zinder	15,5	11,9
Niamey	36,6	68,8
MILIEU DE RESIDENCE		
Urban	39,5	60,1
Rural	24,5	3,8
SEXE		
Masculin	39,5	19,7
Féminin	24,5	18,9
National	28,6	19,3

Source : INS, Calculer à partir des données de l'ENAFEME 2021*

Graphique 23 : Nombre de cas de diffamation enregistré par la Police Nationale en 2023 et 2024



Source : Annuaire Statistique du Ministère De l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire

CHAPITRE 11 : DROIT A UN PROCES EQUITABLE

Le droit à un procès équitable constitue un pilier essentiel des droits humains, garantissant à toute personne, accusée ou impliquée dans une procédure judiciaire, la possibilité de bénéficier d'une justice impartiale, transparente et conforme aux normes internationales. Ce droit est consacré par plusieurs instruments internationaux, notamment l'Article 10 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), qui affirme que toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal compétent, indépendant et impartial. Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (1966) réaffirme également la nécessité pour les États de protéger l'accès à la justice et les garanties procédurales pour tous les justiciables.

Au Niger, le droit à un procès équitable englobe la disponibilité et l'efficacité des institutions judiciaires, la durée de la détention, l'accès à l'assistance juridique, la protection des mineurs et la prévention des abus tels que la détention arbitraire. Ce chapitre présente les principales dimensions de ce droit, à travers l'analyse des crimes signalés, l'exercice des fonctions judiciaires, la détention d'adultes et d'enfants, ainsi que les cas de récidive. Les données disponibles mettent en lumière les défis liés à la gestion des effectifs judiciaires, à la rapidité des procédures et à la protection des mineurs, tout en permettant d'évaluer les progrès réalisés par le Niger pour garantir l'équité et l'efficacité de son système judiciaire.



11.1 CRIMES SIGNALES

Tableau 55: Nombre de cas des crimes (par exemple, viol, agression physique, violence domestique) signalés à la police (enquête de victimisation)

Cas des crimes	2020	2021	2022	2023p	2024p
Cas d'assassinat	0	1	3	8	0
Actes impudique sur mineur	0	0	0	44	53
Appels malveillants	6	0	1	88	146
Cas d'arrestations séquestrations arbitraires	0	1	1	17	32
Cas d'attentat à la pudeur	0	0	0	164	155
Cas d'avortement et complicité d'avortement	3	0	0	18	17
Cas des coups et blessures volontaires	18	5	7	5 857	4 874
Cas de chantage	1	1	0	31	280
Cas de chantage par voie électronique	64	1	140	241	86
Cas de destruction volontaire	1	3	0	416	345
Cas de détournement de mineur	3	2	0	415	357
Cas de disparition d'adultes	0	0	0	66	89
Cas de disparition d'enfants	0	0	0	643	950
Cas de menaces	11	7	6	852	464
Cas de menaces de mort par voie électronique	29	2	42	85	56
Cas de mise en danger de vie d'autrui	3	0	0	264	300
Cas de viol	6	4	5	178	125
Cas de viol sur mineur	0	0	1	255	140
Cas de violation de domicile	1	0	0	211	222
Cas d'enlèvement d'enfants	0	0	2	17	13
Cas d'harcèlements	1	...	30	50	78
Cas d'harcèlements par voie électronique	15	61	128
Cas d'homicide involontaire	6	113	53
Cas d'homicide volontaire	4	8	3	2	2
Cas d'homicides	4	8	3	115	55
Cas d'incendies volontaires	1	4	...	161	51
Cas d'infanticide	9	4	4	26	62
Cas d'injures	5	1	2	1758	1153
Cas d'outrage public à la pudeur	23	16

Source : Annuaire Statistique du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du territoire

11.2 EXERCICE DE LA FONCTION JUDICIAIRE

Tableau 56 : Nombre de personnes exerçant des fonctions judiciaires pour 100 000 personnes de 2019 à 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024p
Magistrats	405	455	448	477	468	519
Greffiers	392	390	369	331	410	407
Notaires inscrits à la chambre	54	65	69	72	83	74
Huissiers de justice inscrits à la chambre	133	191	201	246	259	244
Avocats inscrits au barreau	133	133	130	133	133	154
Total de personnes exerçant des fonctions judiciaires	1 117	1 234	1 217	1 259	1 353	1 398
Effectifs population	21 942 944	22 752 385	23 591 983	24 463 374	25 369 415	26 312 034
Nombre des personnes exerçant des fonctions judiciaires pour 100000 habitants	5,1	5,4	5,2	5,1	5,3	5,3

Source : Annuaire Statistique, DSSI/MJDH et INS/Projections démographiques 2012-2024

11.3 DUREE DE LA DETENTION

Tableau 57 : Effectif des détenus préventifs et sans antécédant judiciaire selon la durée de détention dans les régions de Dosso, Tahoua, Tillabéri(Droits communs/matière correctionnelle) en 2021

REGION	DUREE DE LA DETENTION	EFFECTIF	%
DOSSO	Moins de 6 mois	152	30,6
	Entre 6 et 12 mois	260	52,4
	Plus de 12 mois	84	16,9
	Total	496	100
TAHOUA	Moins de 6 mois	46	95,8
	Entre 6 et 12 mois	2	4,2
	Plus de 12 mois	0	0
	Total	48	100
TILLABÉRI	Moins de 6 mois	491	69,4
	Entre 6 et 12 mois	90	12,7
	Plus de 12 mois	126	17,8
	Total	707	100
TOTAL	Moins de 6 mois	689	55,1
	Entre 6 et 12 mois	352	28,1
	Plus de 12 mois	210	16,8
	Ensemble	1251	100

Source : CNDH, monitoring des lieux de privation de liberté, avril 2021



11.4 DETENTION D'ENFANTS

Tableau 58: Nombre d'enfants détenus pour 100 000 enfants de 2019 à 2023

Détenus	2019	2020	2021	2022	2023p
Mineurs prévenus	687	777	913	1 269	1 124
Garçons	654	727	842	1 184	1 064
Filles	33	50	71	85	60
Mineurs condamnés	116	169	181	213	240
Garçons	109	159	166	200	218
Filles	7	10	15	13	22
Total prévenus et condamnés	803	946	1 094	1 482	1 364
Total prévenus et condamnés de sexe masculin	763	886	1 008	1 384	1 282
Total prévenus et condamnés de sexe féminin	40	60	86	98	82
Effectif total des mineurs (13-17 ans)	2 596 647	2 705 548	2 815 504	2 929 188	3 046 817
Effectif des mineurs de sexe masculin	1 305 444	1 359 332	1 413 705	1 470 038	1 528 416
Effectif des mineurs de sexe féminin	1 291 203	1 346 216	1 401 799	1 459 151	1 518 400
Nombre d'enfants arrêtés ou détenus pour 100 000 enfants	31	35	39	47	45
Nombre d'enfants de sexe masculin arrêtés ou détenus pour 100 000 enfants	58	65	71	94	84
Nombre d'enfants de sexe féminin arrêtés ou détenus pour 100 000 enfants	3	5	6	7	5

Source : DSSI/MJDH, projections démographiques 2012-2024 INS

11.5 CAS DE RECIDIVES

Tableau 59 : Nombre des cas des récidives chez les mineurs (13-17 ans) de 2019 à 2023

Sexe	2019	2020	2021	2022	2023p
Garçons	10	7	6	9	9
Filles	0	0	0	0	0
Ensemble	10	7	6	9	9

Source : DSSI/MJDH

CHAPITRE 12 : PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Le droit à la protection contre les violences basées sur le genre constitue un volet essentiel des droits humains et de l'égalité entre les sexes. Ce droit est ancré dans plusieurs instruments internationaux, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948). L'Article 1 affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, tandis que l'Article 2 stipule que chacun peut se prévaloir de tous les droits proclamés dans la Déclaration sans distinction aucune, y compris en matière de sexe. L'Article 3 garantit le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne, qui sont directement menacés par les violences basées sur le genre. En complément, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979) engage les États à prévenir, sanctionner et protéger contre toutes les formes de violences subies par les femmes et les filles.

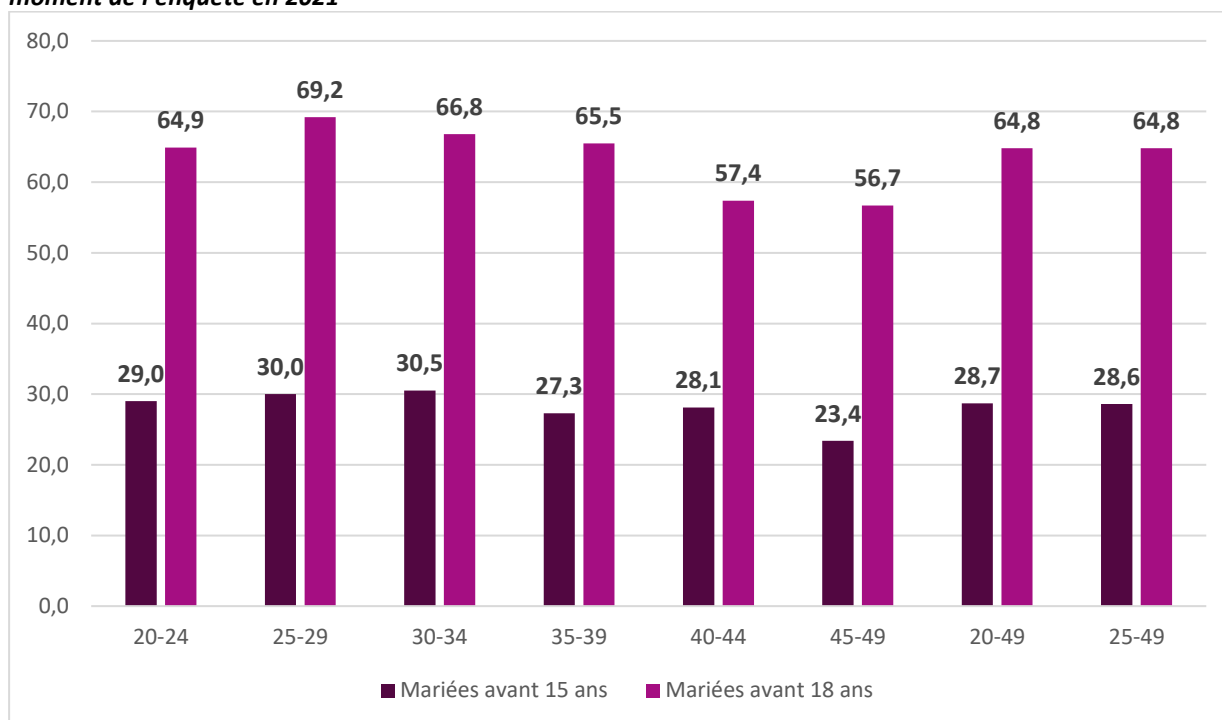
Au Niger, la protection contre les violences basées sur le genre couvre plusieurs dimensions : la prévention du mariage précoce, la lutte contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles, la prise en charge des victimes et la mise en œuvre de mécanismes judiciaires et sociaux pour garantir leur sécurité. Le présent chapitre examine les données relatives au mariage précoce, aux violences signalées, aux crimes sexuels, aux types de violences ainsi qu'aux interventions mises en place pour protéger les personnes vulnérables.

Les informations disponibles révèlent des disparités selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence, et mettent en lumière les défis persistants liés à la prévention, à la prise en charge des victimes et à l'application effective de la loi. Ce chapitre permet ainsi d'évaluer les efforts déployés par le Niger pour garantir la protection des femmes et des filles contre les violences basées sur le genre et d'identifier les axes prioritaires pour renforcer leur sécurité et leur dignité.



12.1 MARIAGE PRECOCE

Graphique 24 : Proportion (%) des femmes mariées avant 15 ans et 18 ans selon leurs tranches d'âge au moment de l'enquête en 2021



Source : INS, Rapport ENAFEME 2021

12.2 VIOLENCE SIGNALEES

Tableau 60: Répartition (%) des personnes ayant signalées des formes de violence domestique à des responsables de l'application des lois ou qui ont engagé une action en justice par région selon le sexe en 2021

Région	Masculin	Féminin	Ensemble
Agadez	83,6	16,4	100
Diffa	98,2	1,8	100
Dosso	100,0	0,0	100
Maradi	100,0	0,0	100
Tahoua	54,1	45,9	100
Tillabéri	90,9	9,1	100
Zinder	100,0	0,0	100
Niamey	14,6	85,4	100
National	85,6	14,4	100

Source : INS, EHCVM 2021

12.3 CRIME SEXUEL

Tableau 61 : Nombre de crimes à caractère sexuel (par exemple, viol) signalés à la police (enquête auprès de la population) de 2020 à 2024

Cas des crimes sexuels signalés à la police	2020	2021	2022	2023p	2024p
Cas de viol enregistré DPJ	6	4	5	8	8
Cas de viol sur mineur enregistré DPJ	0	0	1	1	8
Viol enregistré à la DSP	167	166	112	170	117
Tentative de viol enregistré à la DSP	25	1597	37	138	93

Source : Annuaire Statistique du Ministère De l'intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du territoire

Tableau 62 : Nombre de cas signalés de violences sexuelles ou d'autres violences au titre desquels les victimes (ou des tiers concernés) ont engagé une action en justice de 2019 à 2023

TGI/TI	Sexe	TGI	TI	Total
2018-2019	Masculin	6	24	30
	Féminin	60	36	96
	Total	66	60	126
2019-2020	Masculin	6	24	30
	Féminin	60	36	96
	Total	66	60	126
2020-2021	Masculin	6	24	30
	Féminin	60	36	96
	Total	66	60	126
2022	Masculin	16	50	66
	Féminin	33	112	145
	Total	49	162	211
2023p	Masculin	22	39	61
	Féminin	42	84	126
	Total	64	123	187

Source : Annuaire statistique DSSI/MJDH

Tableau 63: Proportion (%) des femmes de 10-59 ans excisées, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Niger 2021

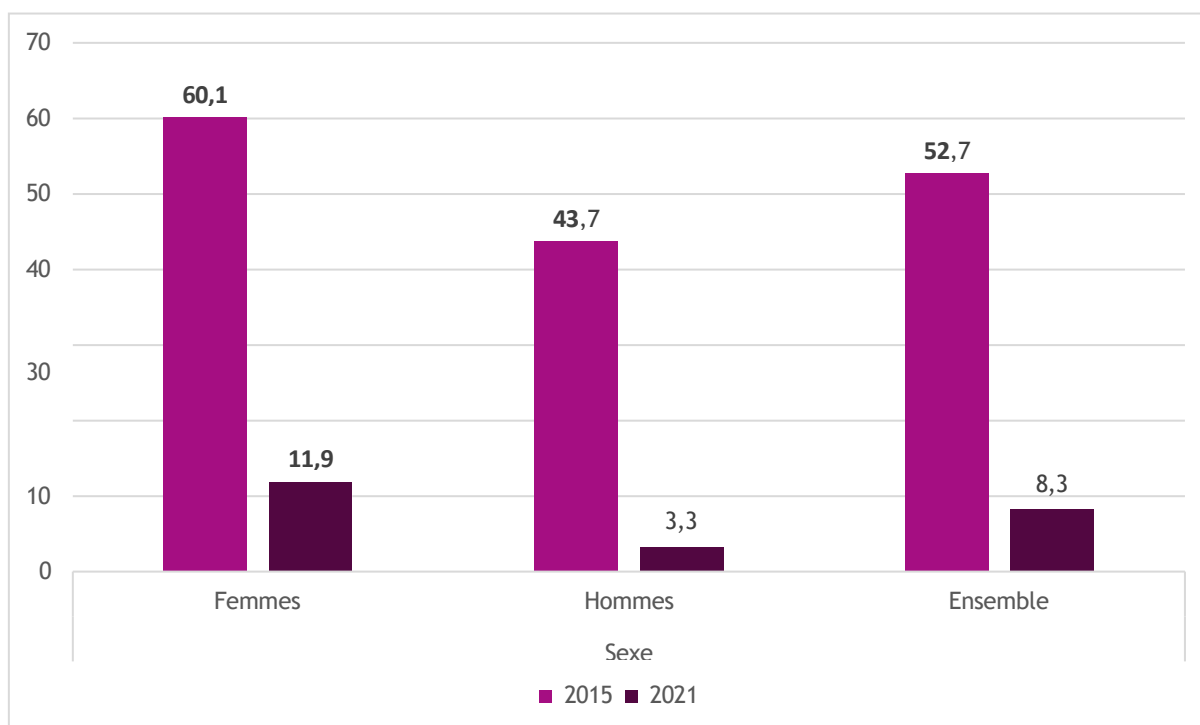
Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage (%)
MILIEU DE RÉSIDENCE	
Urbain	1,2
Rural	0,5
GROUPE D'ÂGES	
10-14ans	0,0
15-19ans	0,6
20-24ans	0,4
25-29ans	0,0
30-34ans	0,3
35-39ans	1,0
40-44ans	2,0
45-49ans	2,8
50-54ans	0,0
55-59 ans	0,0
Ensemble	0,7

Source : Ministère de la Promotion de la femme et de la protection de l'Enfant, Rapport d'Etude sur l'Ampleur et les Déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger



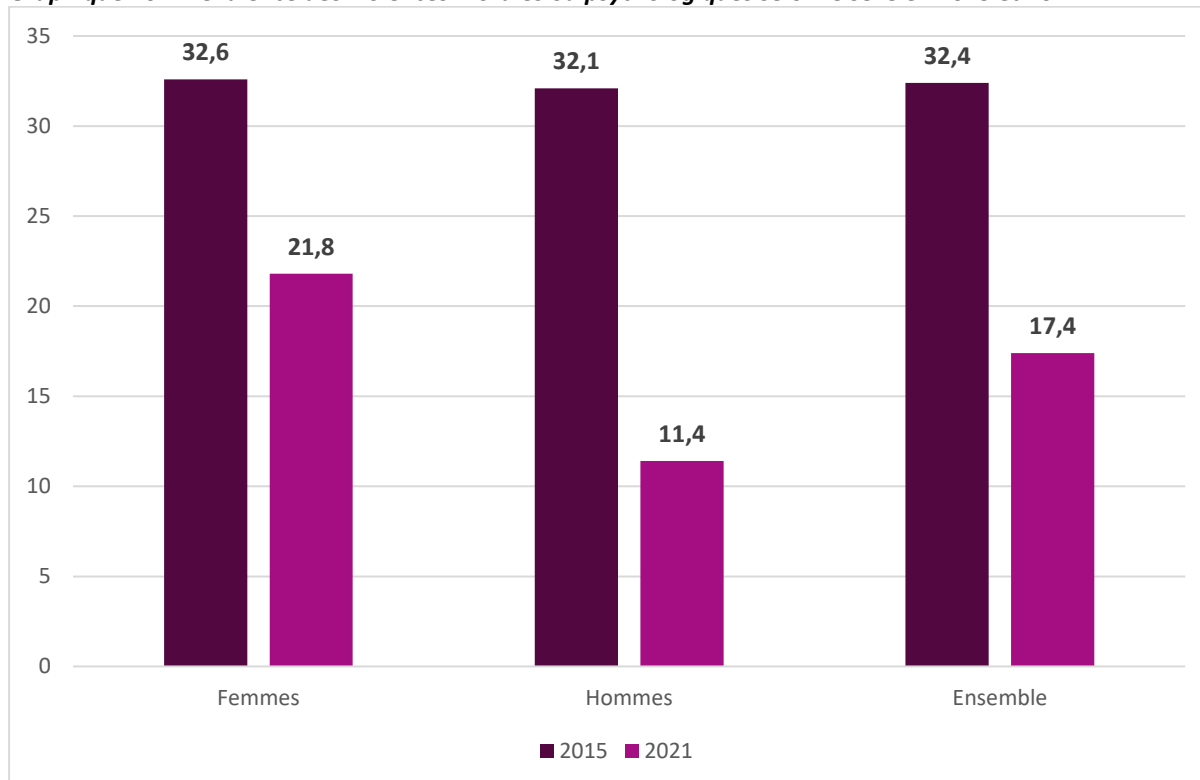
12.4 TYPES DE VIOLENCES

Graphique 25 : Prévalence (%) des violences physiques selon le sexe en 2015 et 2021



Source : DS/MPFPE, ENVBG 2015 et 2021

Graphique 26 : Prévalence des violences morales ou psychologiques selon le sexe en 2015 et 2021



Source : DS/MPFPE, ENVBG 2015 et 2021

CHAPITRE 13 : DROIT A LA NON-DISCRIMINATION ET A L'EGALITE

Le droit à la non-discrimination et à l'égalité constitue un fondement essentiel des droits humains et de la justice sociale. Ce principe est consacré par plusieurs instruments internationaux, notamment la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)**. L'**Article 1** affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, tandis que l'**Article 2** précise que chacun peut se prévaloir de tous les droits et libertés proclamés dans la Déclaration sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion, d'origine ou de statut social. L'**Article 7** garantit l'égalité devant la loi et la protection contre toute discrimination. La **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979)** et la **Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD, 1965)** complètent ces dispositions en engageant les États à promouvoir l'égalité effective et à lutter contre toute forme de discrimination.

Au Niger, le droit à la non-discrimination et à l'égalité concerne aussi bien l'accès à la justice et aux services juridiques, notamment par l'octroi d'aide juridictionnelle et de services d'interprétation gratuits, que la reconnaissance des contributions économiques de toutes les catégories de la population, hommes et femmes. Le présent chapitre examine les données relatives à l'accès à l'aide juridictionnelle, à la répartition des responsabilités et contributions dans la production domestique, ainsi que les initiatives visant à promouvoir l'égalité devant la loi et dans la société.

Les informations disponibles mettent en évidence des disparités selon le sexe, la région et le statut socio-économique, et soulignent les défis persistants dans la mise en œuvre effective de l'égalité et de la non-discrimination. Ce chapitre permet ainsi d'évaluer les progrès réalisés par le Niger pour garantir l'égalité des droits et l'accès équitable aux services et de déterminer les axes prioritaires pour renforcer la justice et l'inclusion sociale.

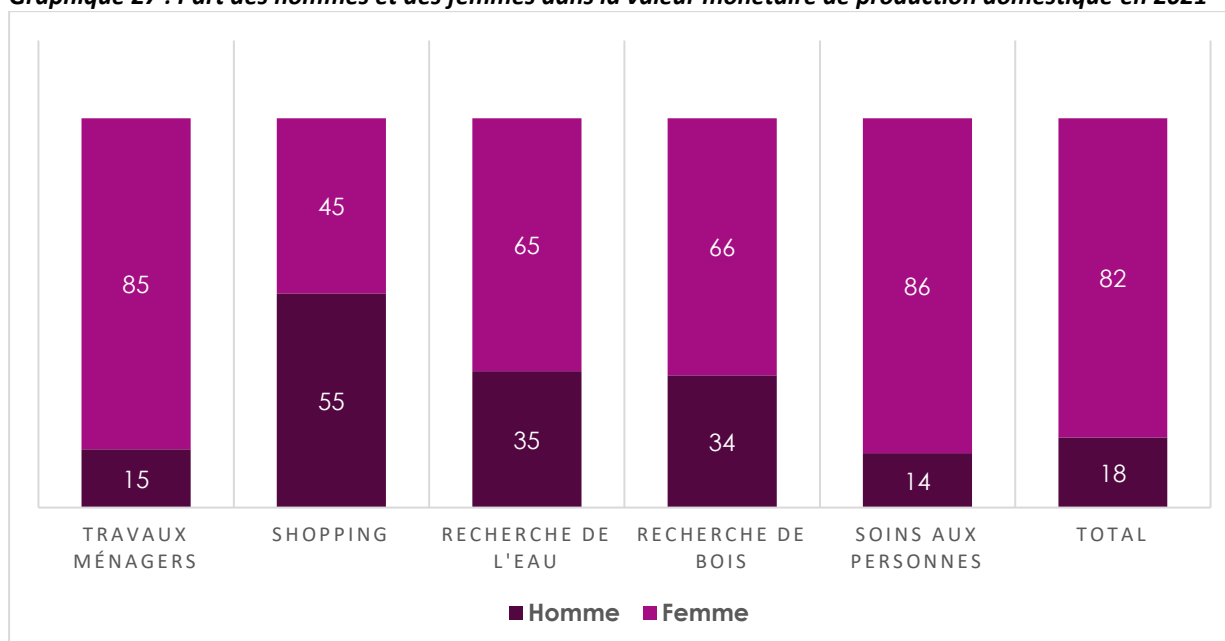


Tableau 64 : Nombre des demandes d'aide juridictionnelle (AJJ) et de services d'interprétation gratuits qui ont été satisfaites (affaires pénales et civiles) de 2019 à 2023

TGI/Années	2019	2020	2021	2022	2023p
Agadez	27	42	27	28	132
Arlit	73	27	30	37	38
Diffa	51	141	16	147	148
Dosso	153	191	102	220	287
Konni	41	53	47	92	399
Maradi	294	144	327	413	649
Niamey (y compris barreau)	578	498	173	362	544
Tahoua	86	103	142	128	154
Tillabéri	61	47	5	217	292
Zinder	137	161	174	557	254
National	1 501	1 407	1 043	1 801	2 897

Source : DSSI/MJ/DH

Graphique 27 : Part des hommes et des femmes dans la valeur monétaire de production domestique en 2021



Source : Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales, Rapport d'analyse sur les Activités Domestiques Non Rémunérées au Niger de 2024

CHAPITRE 14 : DROIT A LA VIE

Le droit à la vie est le fondement de tous les autres droits humains et constitue un principe universellement reconnu. Il est affirmé dans l'**Article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)** qui stipule que « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». Ce droit est également protégé par le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)**, qui oblige les États à garantir la protection de la vie de toute personne et à prévenir toute privation arbitraire de celle-ci.

Au Niger, le droit à la vie se décline principalement à travers la protection de la santé maternelle et infantile, l'accès aux soins essentiels, et la réduction des risques de mortalité précoce. Les indicateurs de mortalité maternelle, néonatale et infantile permettent d'évaluer la capacité du système de santé à protéger la vie de la population, en particulier celle des groupes les plus vulnérables.

Les données disponibles mettent en évidence des progrès relatifs, mais révèlent également des défis persistants en matière de santé maternelle et infantile, soulignant la nécessité de renforcer les politiques publiques et les interventions sanitaires pour garantir le droit à la vie pour tous. Ce chapitre fournit ainsi un panorama des indicateurs clés de mortalité et de santé au Niger, permettant d'identifier les priorités pour améliorer la survie et le bien-être des populations.

14.1 MORTALITE MATERNELLE

Tableau 65 : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes en 2012 et 2015

Années	Taux
2012	535
2015	520

Source : EDSN 2012 et ENISED 2015

Tableau 66 : Mortalité des nourrissons (néonatal) et des enfants de moins de cinq ans (en ‰) de 2012 à 2021

	2012	2015	2021
Taux de mortalité des nourrissons (néonatale)	24	...	43
Taux de mortalité infantile (moins d'un an)	51	51	72
Taux de mortalité juvénile (1 à 4 ans)	81	...	55
Taux de mortalité infanto-juvénile	127	126	123

Source : Rapport EDSN 2012 , ENISED 2015 et ENAFEME 2021



BIBLIOGRAPHIE

- Commission Nationale des Droits Humains (2021), « Monitoring des lieux de privation de liberté ».
- Conseil Supérieur de la Communication (2021), « Répertoire des Radios Communautaires du Niger », 64 p.
- MEN/A/EP/PLN (2023), « Annuaire statistiques de l'éducation et de l'alphabétisation édition 2024 », 555 p.
- Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales MSP/P/AS (2024), « Annuaire des statistiques sanitaires et sociales ».
- Ministère de la Justice (2022), « Annuaire Statistique du Ministère de la Justice édition 2024 », 171 p.
- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (2021), « Etude sur l'Ampleur et les Déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger », 150 p.
- MISP (2024), « Annuaire Ministère de l'intérieur, de la Sécurité Publique, et de l'Administration du Territoire », 67 p.
- Nations Unies. (1948). *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*. Paris : Nations Unies.
- Nations Unies. (1966). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)*. New York : Nations Unies.
- Nations Unies. (1966). *Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)*. New York : Nations Unies.
- Nations Unies. (1979). *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)*. New York : Nations Unies.
- Nations Unies. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)*. New York : Nations Unies.
- Nations Unies (2012), « Indicateurs des Droits de l'homme : Guide pour mesurer et mettre en œuvre », 200 p.
- Institut National de la Statistique (INS), (2021), « Enquête Conjoint sur la Vulnérabilité à l'Insécurité Alimentaire des Ménages (EVIAM) au Niger », 168 p.
- INS (2012), « Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples », 486 p.
- Institut National de la Statistique (INS), projections démographiques 2012-2024.
- Institut National de la Statistique (INS), (2014) Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture, Banque mondiale et Institut National de la Statistique, 82 p
- Institut National de la Statistique (INS), (2018-2019) Enquête Harnoisée sur les Conditions de Vie des Ménages, Banque mondiale et Institut National de la Statistique.
- Institut National de la Statistique (INS), (2021-2022) Enquête Harnoisée sur les Conditions de Vie des Ménages, Banque mondiale et Institut National de la Statistique.
- Institut National de la Statistique (INS), (2021), Enquête Nationale sur la Fécondité et la Mortalité des Enfants de moins de cinq ans (ENAFEME), 405 p.
- Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), Rapport des élections 2020.
- Rapport d'activités Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes 2023 et 2024 ;
- Rapport d'activités Caisse Nationale de Sécurité Sociale 2023 et 2024 ;
- Rapport d'activités Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de



l'Information 2023 et 2024 ;

- Rapport d'activités Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi 2023 et 2024 ;
- Rapport d'activités Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire 2023 et 2024
- Rapport d'activités Ministère de l'Environnement de l'Hydraulique et de l'Assainissement 2023 et 2024.





REMERCIEMENTS

Ce document a reçu les contributions des personnes dont les noms suivent :

NOM ET PRENOM	INSTITUTION
SOULEYMANE ALZOUMA	DG/INS (p.i)
MOUSSA MAMAN HASSAN	SG/INS (p.i)
OUSSEINI LAMOU YOUSOUFA	DSEDS p.i
KADI IBRAHIM	DS/MJDH
TCHIARI MARA MAMADOU	DSEDS/INS
BACHIROU SEYDOU ABDOUL KARIM	DSEDS/INS
IDRISSA BOUKARY ABDOULAYE	DSEDS/INS
NASSIROU MOUNKAILA SANDA	DSEDS/INS
MOUSSA MAKAMA HABOUBACAR	ANLTP
MME HAIDARA RAHAMATOU	MFPET
MOUSSA HAMIDOU	DS/MHA
DJIBRINA SAMAILA	CNSS
ABDOURAHAMANE HAINIKOYE MAHAMAN	DS/MCNT
HOUSSEINI TAHIROU	DS/MISP
TABITA MAMAN	DS/MJDH
MME SAIDOU FATIMA KOUADIMA	DSEDS/INS
KABIR BOUBACAR ISSA	DSEDS/INS
BOUBACAR SALAO BOZARI	DCMIS/INS
HAMADOU SEYNI	DCNCEE/INS
MAINASSARA ZAKOU	DRH/INS
ZAZI ALI HAMA	DER/INS
OMAR MAIGA ALKASSOUM	DI/INS
OUSMANE TOUDJANI	DSEDS/INS
MME SANI SAA NAROUA	DSEDS/INS
ISSOUFOU IBRAHIM OUMAROU	DSEDS/INS
Les membres du « Comité-Qualité des données produites par le Système Statistique National (SSN) »	INS
Les cadres de la Division de l'Imprimerie, de la Documentation, de la Diffusion et de l'Archivage	INS





Institut National
de la Statistique

NIGER